

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'imprimerie Nationale à Rufisque.

Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs

TARIF DES ABONNEMENTS

	VOIE NORMALE	VOIE AERIENNE		
	Six mois	Un an	Six mois	Un an
Sénégal et autres Etats de la CEDEAO	15.000f	31.000f	-	-
Etranger : France, Zaire R.C.A. Gabon, Maroc, Algérie, Tunisie.	20.000f	40.000f	23.000f	46.000f
Etranger : Autres Pays	Prix du numéro	Année courante 600 f	Année ant. 700f	
Par la poste : Journal légalisé	Majoration de 130 f par numéro	Par la poste		
	900 f	-		

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne 1.000 francs

Chaque annonce répétée Moitié prix

(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).

Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520 790 630/81

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

LOI

2012

17 décembre . Loi n° 2012-18 portant loi de finances pour l'année 2013 477

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES 521

PARTIE OFFICIELLE

LOI

LOI n° 2012-18 du 17 décembre 2012
portant Loi de finances pour l'année 2013

EXPOSE GENERAL DES MOTIFS

Le projet de loi de finances pour l'année 2013 s'inscrit dans le contexte de la nouvelle politique générale du Gouvernement qui s'articule autour de trois orientations stratégiques:

- la consolidation des bases d'une gouvernance démocratique, transparente, plus rigoureuse, plus efficace, basée sur la satisfaction des besoins prioritaires des populations et la lutte contre les injustices sociales ;
- le renforcement de la décentralisation et la territorialisation des politiques publiques, en vue de donner une plus forte impulsion au développement des territoires ;
- une croissance soutenue, durable et inclusive.

Ces orientations stratégiques se traduisent au plan budgétaire par des ruptures majeures :

- la volonté du Gouvernement d'inverser la tendance structurelle de la hausse des dépenses courantes pour un budget plus orienté vers l'investissement et le financement du développement, aux fins de répondre aux objectifs d'accélération de la croissance et d'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Cette volonté se manifeste déjà dans la loi de finances pour 2013 à travers un nouveau profil de la dette publique, le contrôle des dépenses de personnel et la réduction des autres dépenses courantes.

Ainsi, la loi de finances pour 2013 enregistre une baisse des autres dépenses courantes d'un montant de 14,2 milliards de FCFA et un accroissement important des dépenses en capital d'un montant de 81,4 milliards de FCFA.

Cette hausse des dépenses d'investissement résulte, d'une part d'un effort de financement interne, et, d'autre part, de l'apport des Partenaires Techniques et Financiers du Sénégal, pour la mise en œuvre de nouveaux projets et programmes de développement initiés par le Gouvernement, traduisant leur confiance à la politique économique et sociale conduite par les nouvelles autorités.

C'est ainsi que des cadres de coopération avec nos partenaires au développement ont fait l'objet de révision dans le sens d'y inclure le financement de nouvelles priorités nationales notamment la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes :

- le souci du Gouvernement d'accroître l'efficacité des programmes d'investissement sur la base de critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience et de durabilité. Aussi, certaines opérations non prioritaires et coûteuses, naguère inscrites dans les dépenses en capital, ont été supprimées, arrêtées ou suspendues, libérant des ressources substantielles d'un montant de 42 milliards de FCFA qui ont été réorientées vers le financement de secteurs prioritaires.

L'allocation des ressources d'investissement de la loi de finances pour 2013 accorde une priorité à la sécurité alimentaire et à l'amélioration durable des revenus du monde rural ainsi qu'aux infrastructures, à l'énergie, à l'emploi des femmes et des jeunes et aux secteurs sociaux (éducation, santé, assainissement, protection sociale, etc.) ;

- l'engagement des autorités d'améliorer la prise en charge de la demande sociale avec la mise en place de nouveaux mécanismes de protection sociale et de soutien du pouvoir d'achat des populations.

Ces ruptures se matérialisent dans la loi de finances pour 2013 par des mesures concrètes notamment:

- un nouveau profil de la dette publique avec surtout la réduction progressive du poids des instruments de courte maturité dans la dette intérieure et la limitation du recours aux emprunts non-concessionnels conformément à la Stratégie de la Dette à Moyen Terme (SDMT) ;

- les perspectives d'économies attendues sur les factures de téléphone (7 milliards de FCFA avec les mesures de restriction déjà mises en œuvre), d'eau et d'électricité, sur la réduction du nombre des postes diplomatiques, ainsi que sur les locations de bâtiments à usage de bureau ou de logement;

- l'audit physique et biométrique des agents de l'Etat afin de mieux contenir la masse salariale dans des proportions soutenables;

- la priorité donnée au secteur de l'assainissement et à la lutte contre les inondations avec le lancement de la phase d'urgence du programme décennal de lutte contre les inondations ;

- la relance de l'agriculture avec un focus particulier sur la reconstitution du capital semencier et l'équipement du monde rural.

- le renforcement de la dimension sociale du budget avec notamment :
- la poursuite de la gratuité de l'hémodialyse avec une inscription d'un montant de 3,3 milliards de FCFA;
- l'appui spécifique aux grands blessés des Forces armées ;
- la subvention aux ménages à travers la politique de soutien au prix de l'énergie ;
- la mise en place de la Caisse Autonome de Protection Sociale Universelle (CAPSU) pour laquelle une dotation initiale d'un montant de 10 milliards de FCFA est prévue;
- la révision à la baisse de l'impôt sur le revenu qui aura un impact de 28 milliards de FCFA sur le budget de l'Etat;

La loi de finances pour 2013 prend en compte également les perspectives macroéconomiques mondiales et la situation économique du pays.

En 2013, il est attendu une modeste accélération de l'économie mondiale pour un taux de croissance de 3,6%, soutenu par l'économie des pays émergents et en développement avec un taux de croissance de 5,9% et 1,9% prévu pour les pays avancés. Toutefois, ces prévisions restent menacées par la crise de la dette en Europe, avec ses ramifications sur le reste du monde.

Au niveau interne, malgré les incertitudes relevées au plan mondial, les perspectives macroéconomiques tablent sur un taux de croissance du PIB réel de 4,3% contre 3,7% attendu en 2012 et un taux d'inflation de 2,4% contre 2,2% pour l'année en cours, soit en dessous de la norme communautaire fixée à 3%.

Les hypothèses macroéconomiques qui sous-tendent le projet de loi de finances pour l'année 2013 se résument en :

- un déficit budgétaire projeté à 4,9% du PIB contre 5,9% en 2012 : soit une amélioration d'un point de pourcentage;

- un taux de pression fiscale de 19,3%, supérieur au taux communautaire fixé à 17%;
- une part des dépenses d'investissement public sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales d'environ 34,5% : soit largement au-dessus du plancher communautaire fixé à 20%.

En outre, l'économie nationale bénéficiera des effets attendus du nouveau Code général des Impôts qui devra entrer en vigueur le 1er janvier 2013, grâce notamment à des procédures et règles plus simplifiées avec des niveaux d'imposition relativement plus faibles (baisse de l'impôt sur les revenus) et à l'élargissement de l'assiette fiscale qui reposera sur un dépèrissement substantiel des régimes fiscaux dérogatoires.

Sur la base des orientations et prévisions ci-dessus analysées, les ressources et les charges du projet de loi de finances pour 2013 se présentent comme suit :

I. LES RESSOURCES

Les ressources totales de la loi de finances initiale pour l'année 2013 sont arrêtées à 2 531,116 milliards de FCFA contre 2 344,786 milliards de FCFA dans la loi de finances initiale pour 2012, soit une hausse de 186,33 milliards de FCFA en valeur absolue et 7,9% en valeur relative.

Ce montant comprend :

- les ressources du budget général projetées à 2 450,65 milliards de FCFA contre 2 266,87 milliards de FCFA pour les prévisions de la loi de finances pour 2012, soit une hausse de 183,78 milliards de FCFA en valeur absolue et 8,1% en valeur relative ;
- les recettes des comptes spéciaux du Trésor fixées à 80,466 milliards de FCFA contre 77,916 milliards de FCFA en 2012, soit une progression nette de 2,55 milliards de FCFA en valeur absolue et 3,3% en valeur relative.

Les ressources du projet de loi de finances initiale pour l'année 2013 se décomposent comme suit :

Recettes fiscales	1 492,5 milliards
Recettes non fiscales	77,4 milliards
Recettes exceptionnelles (PPTE/IADM)	59,0 milliards
Remboursements de prêts et avances	12,8 milliards
Dons budgétaires (dons-programmes)	38,6 milliards
Emprunts	373,25 milliards
Ressources externes	397,1 milliards
Recettes des comptes spéc. du Trésor	80,5 milliards

A. LES RECETTES FISCALES

Elles sont arrêtées à 1 492,5 milliards de FCFA dans la loi de finances initiale pour 2013 contre 1 417 milliards de FCFA pour la loi de finances initiale pour 2012, soit une hausse de 75,5 milliards de FCFA en valeur absolue et 5,3% en valeur relative.

Les principaux postes de recettes fiscales s'établissent comme suit :

- Impôts directs : 423,2 milliards de FCFA pour 2013 contre 400,1 milliards de FCFA pour la loi de finances initiale pour 2012, soit une progression de 23,1 milliards de FCFA en valeur absolue et de 5,8% en valeur relative.

- Impôts indirects : 1 069,3 milliards de FCFA pour la loi de finances initiale pour 2013 contre 1 016,9 milliards de FCFA en 2012; soit une hausse de 52,4 milliards de FCFA en valeur absolue et de 5,2% en valeur relative.

B. LES RECETTES NON FISCALES

Elles s'élèvent à 77,4 milliards de FCFA dans la loi de finances initiale pour 2013 contre 98 milliards de FCFA dans la loi de finances initiale pour 2012 ; soit une baisse de 20,6 milliards de FCFA en valeur absolue et de 21% en valeur relative.

C. LES RECETTES EXCEPTIONNELLES

Elles sont projetées dans la loi de finances pour 2013 à 59 milliards de FCFA contre 60 milliards de FCFA dans la loi de finances initiale pour 2012. Essentiellement composées des ressources PPTE-IADM, elles connaissent une baisse de 1 milliard de FCFA en valeur absolue et de 1,7% en valeur relative.

D. DONS BUDGETAIRES (dons-programmes)

Ils sont estimés à 38,6 milliards de FCFA dans la loi de finances initiale pour 2013 contre 19 milliards de FCFA dans la loi de finances initiale pour 2012, soit une hausse de 19,6 milliards de FCFA. Ces dons sont attendus du Pays Bas pour un montant de 8,5 milliards de FCFA, de l'Union Européenne pour 9,8 milliards de FCFA, du Canada pour 18,3 milliards de FCFA et de l'Espagne pour 2 milliards de FCFA.

E. LES EMPRUNTS

Ils sont projetés à 373,25 milliards de FCFA contre 346,87 milliards de FCFA dans la loi de finances initiale pour 2012, soit une hausse de 26,38 milliards de FCFA en valeur absolue et de 7,6% en valeur relative.

F. LES RESSOURCES EXTERIEURES

Elles sont évaluées à 397,1 milliards de FCFA en 2013 contre 323 milliards de FCFA en 2012 ; soit une progression de 74,1 milliards de FCFA en valeur absolue et de 22,9% en valeur relative. Les ressources extérieures sont ainsi réparties :

- *DONS-PROJETS ET LEGS :*

Il s'agit de subventions allouées par les partenaires au développement à l'Etat pour financer des projets d'investissement. Pour 2013, ils sont prévus pour un montant de 168,9 milliards de FCFA contre 126,8 milliards de FCFA en 2012; ils connaissent une progression de 42,1 milliards de FCFA (33,2%).

- *EMPRUNTS-PROJETS :*

Ce sont des prêts accordés à l'Etat pour financer des projets. Ils sont projetés à un montant de 228,2 milliards de FCFA en 2013 contre 196,2 milliards de FCFA pour 2012, soit une augmentation de 32 milliards de FCFA (16,3%).

II. LES CHARGES

Les charges totales de la loi de finances initiale pour l'année 2013 sont arrêtées à 2 531,116 milliards de FCFA contre 2 344,786 milliards de FCFA dans la loi de finances initiale pour 2012, soit une hausse de 186,33 milliards de FCFA en valeur absolue et de 7,9% en valeur relative. Ce montant comprend :

- les charges du budget général projetées à 2 450,65 milliards de FCFA contre 2 266,87 milliards de FCFA pour les prévisions de la loi de finances initiale pour 2012 soit une hausse de 183,78 milliards de FCFA en valeur absolue et de 8,1% en valeur relative ;

- les charges des Comptes Spéciaux du Trésor arrêtées à la somme de 80.466 milliards de FCFA contre 77,916 milliards de FCFA dans la loi de finances initiale pour 2012 en augmentation de 2,55 milliards de FCFA, soit 3,3% en valeur relative.

A BUDGET GENERAL

Les charges du budget général sont réparties entre les dépenses courantes et les dépenses d'investissement.

Les charges totales sont estimées à 2 450,65 milliards de FCFA en 2013 contre 2 266,87 milliards de FCFA programmés en 2012, soit une augmentation de 183,78 milliards de FCFA (+8,1%). Cette hausse est tirée par la dette publique (26,7%), les dépenses d'investissement sur ressources extérieures (22,9%), les dépenses de personnel (5,3%) et les dépenses d'investissement sur ressources internes (1,4%). Par contre, les autres dépenses courantes ont connu une baisse de 2,2% en glissement annuel.

En termes de proportion, les dépenses d'investissement occupent la première place avec 37,2% (dont 21% sur ressources internes et 16,2% sur ressources externes) suivies des autres dépenses courantes (25,7%), des dépenses de personnel (19,1%) et de la dette publique (18%).

A-1. Les dépenses courantes

Les dépenses courantes sont projetées à 1 538,25 milliards de FCFA dont 440,85 milliards de FCFA de dette publique, 467,1 milliards de FCFA de dépenses de personnel et les autres dépenses courantes estimées à 630,3 milliards de FCFA (dont 12 milliards de FCFA de PPTE/IADM). Elles sont en hausse de 102,37 milliards de FCFA en valeur absolue et de 7,1% en valeur relative par rapport à la loi de finances initiale pour 2012. Cette augmentation concerne la dette publique pour un montant de 92,97 milliards de FCFA et les dépenses de personnel pour 23,6 milliards de FCFA atténuée par une baisse des " autres dépenses courantes " pour 14,2 milliards de FCFA.

A-1-1. La dette publique :

Elle est projetée à 440,85 milliards de FCFA contre 347,88 milliards de FCFA dans la loi de finances initiale pour 2012, soit une hausse en valeur absolue de 92,97 milliards de FCFA et 26,7% en valeur relative.

Les intérêts et commissions sur la dette publique sont projetés à 145,1 milliards de FCFA dont 63,1 milliards de FCFA au titre de la dette extérieure et 82 milliards de FCFA pour celle intérieure. Les intérêts et commissions sur la dette publique extérieure augmentent de 6,78 milliards de FCFA (+12,04%) comparativement à l'année 2012, tandis que ceux de la dette intérieure progressent de 27,88 milliards de FCFA (51,52%) par rapport à l'année précédente.

A-1-2. Les dépenses de personnel :

Elles sont projetées à 467,1 milliards de FCFA contre 443,5 milliards de FCFA en 2012, soit une hausse de 23,6 milliards de FCFA en valeur absolue et une variation relative de 5,3%.

Cette hausse intègre la majoration pour la prise en charge des glissements annuels pour avancement ainsi que les intégrations dans la fonction publique des corps émergents ayant obtenu leurs diplômes professionnels.

Toutefois, le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales devrait ressortir à 31,3%, soit en dessous du plafond communautaire fixé à 35%.

A-1-3 Les autres dépenses courantes

Elles sont projetées à 630,3 milliards de FCFA (dont 12 milliards de FCFA de PPTE/IADM) contre 644,5 milliards de FCFA dans la loi de finances initiale pour 2012, soit une baisse de 14,2 milliards de FCFA en valeur absolue et 2,2% en valeur relative. Ce montant est composé essentiellement des natures économiques suivantes :

- achats de biens et services : 297,91 milliards de FCFA, soit 47,3% ;
- les transferts courants aux structures autonomes : 179,64 milliards de FCFA, soit 28,5% ;
- les subventions d'exploitation : 90,66 milliards de FCFA, soit 14,4% ;
- acquisitions et grosses réparations de matériels : 7,072 milliards de FCFA; soit 1,1% ;
- provisions et imprévus : 31,51 milliards de FCFA, soit 5%.

En sus des montants correspondants aux services votés réévalués notifiés aux institutions et ministères, il a été procédé à des dotations au titre de mesures nouvelles, notamment pour :

- 13 milliards de FCFA pour les dépenses de téléphone ;
- 4 milliards de FCFA pour les vacataires de l'Education ;
- 2,694 milliards de FCFA pour les Forces armées pour renforcer, entre autres, les crédits relatifs à la prime journalière d'intervention et à l'alimentation des corps de troupe ;
- 2,625 milliards de FCFA pour les véhicules de l'Assemblée nationale ;
- 1,814 milliard de FCFA de crédits additionnels pour la gratuité de l'hémodialyse ;
- 1,3 milliard de FCFA pour porter les crédits du Fonds de dotation de la décentralisation à 18,1 milliards de FCFA conformément à la loi ;
- 0,79 milliard de FCFA pour le projet d'établissement de l'ISRA;
- 0,6 milliard de FCFA d'appui supplémentaire pour les établissements publics de santé ;
- 0,4 milliard de FCFA pour le démarrage du nouvel Institut Supérieur de l'Enseignement Professionnel (ISEP) de Thiès ;
- 0,49 milliard de FCFA pour la Cour de répression de l'enrichissement illicite ;
- 0,2 milliard de FCFA destiné à l'organisation et aux récompenses des lauréats du Grand prix du Chef de l'Etat pour les sciences.

Ainsi, les crédits des « autres dépenses courantes » de 2013 permettront de prendre en charge le fonctionnement des services mais également :

- la dotation du fonds de soutien à l'énergie (FSE) pour un montant de 48 milliards de FCFA. en sus de ses ressources propres attendues des taxes paraïfiscales estimées à 35,4 milliards de FCFA;
- les dépenses permanentes (eau électrique, téléphone) pour un montant de 44,6 milliards de FCFA;
- les contractuels du Ministère de l'Education nationale pour un montant de 109,73 milliards de FCFA;
- la gratuité de l'hémodialyse pour un montant de 3,24 milliards de FCFA.

A-2 Les dépenses d'investissement

Le montant total des ressources affectées à l'investissement dans la loi de finances initiale pour 2013 s'élève à 912,4 milliards de FCFA, réparti comme suit :

- 515,3 milliards de FCFA pour les dépenses en capital sur ressources internes (crédits de paiement), soit 56,5% des investissements publics contre 507,99 milliards de FCFA dans la loi de finances initiale pour 2012, soit une augmentation de 7,31 milliards de FCFA en valeur absolue et 1,4% en valeur relative :

- 397,1 milliards de FCFA pour les dépenses en capital sur ressources extérieures, soit 43,5% des investissements publics contre 323 milliards de FCFA dans la loi de finances initiale pour 2012, soit un accroissement de 74,1 milliards de FCFA en valeur absolue et 22,9% en valeur relative.

L'enveloppe globale des investissements publics est ainsi passée de 830,99 milliards de FCFA en 2012 à 912,400 milliards de FCFA en 2013, soit une hausse de 81,41 milliards de FCFA en valeur absolue et 9,8% en valeur relative. Cette enveloppe permet d'assurer la prise en charge des dépenses sur financement intérieur et celles sur financement extérieur.

A-2-1 Financement intérieur

Le financement intérieur, d'un montant de 515,3 milliards de FCFA, prend en charge : (i) les contreparties aux financements extérieurs des projets et programmes de développement pour un montant de 77,38 milliards de FCFA; (ii) les projets et actions financés entièrement par l'Etat pour un montant de 391,8 milliards de FCFA et (iii) les dotations budgétaires aux principaux fonds pour un montant de 46,12 milliards de FCFA.

A-2-2 Financement extérieur

Le financement extérieur, d'un montant de 397,1 milliards de FCFA, est constitué de prêts à des conditions concessionnelles pour un montant de 228,2 milliards de FCFA (57,5%) et de subventions pour un montant de 168,9 milliards de FCFA (42,5%).

Comparativement à la loi de finances pour 2012, Les emprunts ont connu une augmentation de 39,2 milliards de FCFA en valeur absolue et de 20,7% en valeur relative.

Quant aux dons, ils ont augmenté de 34,9 milliards de FCFA en valeur absolue et de 26% en valeur relative grâce au démarrage effectif des travaux des projets routiers, d'irrigation et de gestion des ressources en eau financés par le Millénium Challenge Account.

A-2-3 Répartition sectorielle des dépenses en capital

La répartition sectorielle des ressources internes et externes du budget d'investissement 2013 est la suivante :

En milliards de FCFA

Secteurs	Financement Intérieur	Ratio	Financement extérieur	Ratio	Total	Ratio
Primaire	99,782	20,4%	100,486	25,3%	200,268	22,6%
Secondaire	40,282	8,2%	79,559	20,0%	119,841	13,5%
Tertiaire	111,396	22,7%	123,857	31,2%	235,253	26,5%
Quaternaire	238,84	48,7%	93,198	23,5%	332,038	37,4%
Sous-Total	490,3	100%	397,1	100%	887,4	100%
Hors Secteur	25				25	
Total	515,3		397,1		912,4	

L'analyse sectorielle des dépenses en capital montre que le secteur primaire, avec des inscriptions budgétaires d'un montant de 200,268 milliards de FCFA, soit 22,6%, est en nette progression par rapport à 2012 où il se situait à 19%. Ce secteur connaît ainsi un bond de 3,6 points de pourcentage correspondant à une augmentation de 46,708 milliards de FCFA de ses investissements. Cette option démontre le degré de priorité accordé à ce secteur, compte tenu de sa contribution significative à la création de richesse nationale et de sa grande capacité de redistribution de revenus eu égard au nombre important d'acteurs sociaux qu'il mobilise.

Les projets programmés dans ce secteur visent essentiellement à rendre l'agriculture et l'élevage moins vulnérables aux aléas climatiques et élever durablement leur niveau de productivité et de production, à assurer une gestion rationnelle et durable des ressources halieutiques, fauniques et forestières ainsi qu'à garantir l'accès à l'eau potable aux populations rurales. Il s'agit principalement de :

- Programme de reconstitution du capital semencier et Programme d'Equipement du monde rural ;
- Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires ;
- Projet d'Irrigation et de Gestion des Ressources en Eau ;
- Programme de Développement de l'Elevage au Sénégal Oriental et en Casamance ;
- Volet Elevage du Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire à Kaffrine, Louga et Matam ;
- Programme d'Appui au développement en Casamance (PADEC) ;
- Programme de Développement de l'Aquaculture ;
- Programme Régional d'Appui à la Pêche Artisanale en Afrique Occidentale.
- Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire (PEPAM) ;
- Programme de Réalisation des Bassins de rétention et de Valorisation des Forages (BARVAFOR)

Le secteur secondaire, avec comme principale composante l'énergie, reçoit une allocation budgétaire de 119.841 milliards de FCFA, soit 13,5% des investissements publics en 2013 pour notamment, pallier le déficit de production et de distribution d'électricité et augmenter le taux d'accès à l'électricité en milieu rural. La part importante de l'énergie dans le financement des investissements du secteur secondaire (88,3%) traduit le souci prioritaire du Gouvernement d'assurer une bonne qualité de la fourniture d'électricité.

Les principaux projets programmés en 2013 sont les suivants :

- Projet de construction de la centrale hydroélectrique de Félix :
- Projet de réalisation et d'extension du réseau de distribution électrique de Dakar et sa banlieue ;
- Programme d'électrification rurale ;
- Projet de densification du réseau dans les régions ;
- Fonds Spécial de Soutien du Secteur de l'Energie ;
- Appui au redressement du secteur de l'énergie ;
- Projet d'appui au secteur de l'électricité ;
- Fonds d'appui à la mise à niveau des entreprises ;
- Plateforme d'Appui au secteur Privé (Volet PME) ;
- Plates-formes Multifonctionnelles ;
- Fonds d'Appui à l'Artisanat.

Le secteur tertiaire concentre 235,253 milliards de FCFA des investissements publics, soit 26,5% du budget d'investissement 2013. Les 86,02% de ce montant, soit 202,385 milliards de FCFA, sont alloués aux infrastructures routières, ce qui montre l'importance accordée à l'amélioration de la mobilité urbaine et rurale. Dans l'option du Gouvernement, les infrastructures routières, mais également les pistes rurales, vont constituer une architecture cohérente, orientée vers la dynamisation des pôles économiques de développement.

Les principaux projets programmés en 2013 sont les suivants :

- Achèvement de la construction de l'autoroute à péage Dakar-Diamniadio ;
- Projet de réhabilitation de la route Richard Toll-Ndioum (MCA) ;
- Projet de réhabilitation de la route Ziguinchor-Kolda- Vélingara ;
- Entretien routier ;
- Construction route Linguère-Matam et trois ponts de Matam;
- Projet d'infrastructures portuaires ;
- Projet de prolongement de la VDN 2^{ème} section CICES-Golf et 3^{ème} section Golf-Keur Massar ;
- Projet de développement touristique de Saint-Louis et sa région ;
- Projet de Développement du Port de Ziguinchor ;
- Projet d'acquisition bac de Foundiougne.

Le secteur quaternaire (santé, éducation, assainissement, protection sociale, femme, décentralisation, etc) absorbe des investissements de l'ordre de 332,038 milliards de FCFA, soit 37,4% avec la prise en compte d'une part, de la Caisse Autonome de Protection Sociale Universelle (CAPSU) pour la prise en charge (i) d'une couverture maladie de base, (ii) d'un Revenu Minimum Vieillesse et (iii) de la Bourse de Sécurité Familiale, et d'autre part, de la phase d'urgence du programme décennal de lutte contre les inondations.

A ces deux (2) programmes majeurs initiés par le Gouvernement, s'ajoutent les projets suivants :

- Achèvement de la construction de postes et centres de santé, de la maternité de l'hôpital le Dantec;
- Construction et Equipement des Hôpitaux de Fatick et Ziguinchor ;
- Programme de renforcement de la nutrition ;
- Programme Santé Maternelle Infantile ;
- Construction et Equipement de Centres de Dialyse ;
- Construction de salles de classes par l'Etat et les collectivités locales et de Collèges de proximité ;
- Projet d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle ;
- Projet de Gouvernance et de Financement de l'Enseignement Supérieur ;
- Projet de promotion de l'emploi des femmes et des jeunes ;
- Programme de Renforcement et d'Equipement des Collectivités locales.

B - LES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les Comptes Spéciaux du Trésor (CST) sont projetés en ressources et en charges à 80.466 milliards de FCFA dont 6 milliards de FCFA de subvention du budget général pour les prêts aux logements.

Comparés à la loi de finances initiale pour 2012, les comptes spéciaux du Trésor ont connu une hausse nette d'un montant de 2,55 milliards de FCFA. Ce dernier est composé d'une hausse d'un montant de 4 milliards de FCFA pour assurer la couverture complète des charges du compte d'affectation spéciale « Fonds national de retraite » (FNR), de l'amélioration des recouvrements des taxes sur les pirogues du compte spécial « caisse d'encouragement à la pêche et industries annexes » (CEPIA) pour un montant de 50 millions de FCFA, atténuée par la baisse des recouvrements sur les prêts au logements des agents de l'Etat pour un montant de 1,5 milliard de FCFA.

Comparativement à la loi de finances initiale pour 2012, les principaux flux retenus dans la présente loi de finances pour l'année 2013, sont décrits dans le tableau ci-après :

En milliards de FCFA

	2012	2013	ECART	
	LFI	LFI	VALEUR	LFI13 - LFI2- EN%
TOTAL BUDGET	2 344,8	2 531,1	186,3	7,95%
BUDGET GENERAL				
Ressources du budget général	2 266,9	2 450,7	183,8	8,11%
Ressources internes don :	1 943,9	2 053,6	109,7	5,64%
Recettes ordinaires hors dons	1 515,0	1 569,9	54,9	3,62%
Recettes exceptionnelles	60,0	59,0	-1,0	-1,67%
Autres recettes	3,0	12,8	9,8	326,67%
Emprunts	346,9	373,3	26,4	7,61%
Dons budgétaires	19,0	38,6	19,6	103,16%
Ressources externes	323,0	397,1	74,1	22,94%
Ressources affectées) l'investissement .	323,0	697,1	74,1	22,94%
Charges du budget général	2 266,9	2 450,7	183,8	8,11%
Dépenses courantes dont	1 435,9	1 538,3	102,4	7,13%
Dette publique	347,9	440,9	93,0	26,72%
Traitements et salaires	443,5	467,1	23,6	5,32%
Autres dépenses courantes	644,5	630,3	-14,2	-2,20%
Dépenses d'investissement dont :	831,0	912,4	81,4	9,80%
sur ressources internes	508,0	515,3	7,3	1,44%
sur ressources externes	323,0	397,1	74,1	22,94%
Solde du Budget général	0,0	0,0		
COMPTE SPECIAUX TRESOR				
Ressources	77,9	80,5	2,6	3,29%
Charges	77,9	80,5	2,6	3,29%
Solde des comptes spéciaux	0,0	0,0		
dont subvention au prêts logement	6,0	6,0	0,0	0,00%
Solde Global	0,0	0,0	0,0	

Telle est l'économie du présent projet de loi de finances pour l'année 2013 soumis à l'adoption de l'Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale a adopté, en sa séance du dimanche 9 décembre 2012.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

PREMIERE PARTIE :
CONDITIONS GENERALES
DE L'EQUILIBRE

**TITRE PREMIER. - DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES
ET AUX CHARGES**

Article premier. - *I - La perception des impôts, produits et revenus affectés à l'Etat, aux collectivités locales et aux divers organismes habilités à les percevoir, continue d'être effectuée pendant l'année 2013 conformément aux lois et règlements en vigueur et aux dispositions de la présente loi de finances.*

II - Les ressources internes du budget général sont évaluées dans la loi de finances pour l'année 2013, à la somme de 2.053.550.000.000 de FCFA conformément à l'annexe 1 de la présente loi.

III - Les ressources externes du budget général sont évaluées dans la loi de finances pour l'année 2013, à la somme de 397.100.000.000 de FCFA conformément à l'annexe 1 de la présente loi.

IV - Les ressources totales du budget général sont ainsi prévues à 2.531.116.000.000 de FCFA.

Art. 2. - Les charges du budget général sont évaluées dans la loi de finances pour l'année 2013, à la somme de 2.450.650.000.000 de FCFA conformément aux annexes 3, 4 et 5 de la présente loi.

**TITRE II. - DISPOSITIONS RELATIVES
A L'EQUILIBRE DES RESSOURCES
ET DES CHARGES**

Art. 3 - I - Pour l'année 2013, les ressources évaluées dans l'annexe I de la présente loi, les plafonds des charges de l'Etat et l'équilibre qui en résulte, sont fixés aux montants suivants :

En millions de FCFA

RESSOURCES	MONTANT	CHARGES	MONTANT	SOLDE
I- BUGET GENERAL				
A- Ressources internes		A- Dépenses sur ressources internes		
Recettes fiscales	1.492.500	Dette publique	440.850	
Recettes non fiscales	77 400	Dépenses de personnel	467.100	
Recettes Exceptionnelles.....	59.000	Autres dépenses courantes	630.300	
Remboursements Prêts et avances	12.800	Dépenses en capital sur ressources internes	515.300	
Dons budgétaires.....	38.600			
Emprunts.....	373.250			
Total ressources internes	2.053.550	Total dépenses sur ressources internes	2.053.550	0
B- Ressources externes		B - Dépenses sur ressources externes		
Tirage Don et emprunts.....	397.100	Dépenses en capital sur ressources externes	397.100	
Total B	397.100	Total B	397.100	
TAOTAL I = (A+B)	2.450.650	TOTAL I (A+B)	2.450.650	0
2- COMPTES SPECIAUX DU TRESOR.				
Recettes	80.466	Dépenses	80.466	0
TOTAL RESSOURCES = (1+2)	2.531.116	TOTAL CHARGES = (1+2)	2.531.116	0

II. - Pour l'année 2013, le Président de la République est autorisé à contracter des emprunts et à recevoir des dons au nom de l'Etat du Sénégal d'un montant de 808.950. 000. 000 de FCFA.

Ces emprunts pourront être contractés soit sur le marché national, soit sur le marché extérieur auprès de pays ou organismes étrangers et auprès d'organismes internationaux, à des conditions fixées par décret ou par convention.

III - Le Président de la République est autorisé à procéder, dans les conditions fixées par décret, à des émissions de titres et à des emprunts à court et moyen terme pour couvrir l'ensemble des charges de trésorerie."

DEUXIEME PARTIE :

TITRE I. - MOYENS DES SERVICES

A - BUDGET GENERAL

A-1 DEPENSES COURANTES

Art. 4. - Le montant des crédits ouverts pour la loi de finances pour l'année 2013, au titre des services votés réévalués des dépenses courantes, est fixé à la somme de 1 497 363 047 000 de FCFA conformément à l'annexe 3 et selon la répartition par titre suivante :

- Titre 1 Amortissement et charges de la dette publique	440.850.000.000 FCFA
- Titre 2 dépenses de personnel	460.100.000.000 FCFA
- Titre 3 dépenses de fonctionnement	326.841.157.370 FCFA
- Titre 4 transferts courants	269.571.889.630 FCFA

Art. 5. - Il est ouvert, pour la loi de finances pour l'année 2013, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses courantes, des crédits d'un montant de 40 886 953 000 de FCFA ainsi répartis :

- Titre 2 dépenses de personnel	7.000.000.000 FCFA
- Titre 3 dépenses de fonctionnement	25.254.262.000 FCFA
- Titre 4 transferts courants	8.632.691.000 FCFA

Ces crédits sont répartis par ministère conformément à l'annexe 4 de la présente loi."

A -2 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Art. 6. - I - Il est ouvert pour l'année 2013, au titre des dépenses en capital du budget général, les crédits de paiement d'un montant de 515.300.000.000 de FCFA ainsi répartis :

- Titre 5 Investissements exécutés par l'Etat	183.982.369.000 FCFA
- Titre 4 transfert en capital	331.317.631.000 FCFA

II - Il est ouvert pour la loi de finances 2013, au titre des dépenses en capital du budget général, des autorisations de programmes d'un montant de 4.705.036.000.000 de FCFA.

Ces autorisations de programme (AP) sont reprises conformément à l'annexe 5 jointe à la présente loi.

Art. 7. - I Les prévisions de tirage (emprunts et subventions), pour la loi de finances pour l'année 2013, affectées à des dépenses en capital sur ressources extérieures, sont évaluées à 397.100.000.000 de FCFA ainsi réparties :

- Emprunt	228.200.000.000 FCFA
- Subvention	168.900.000 FCFA

II Les financements acquis affectés à des dépenses en capital sont évalués à 3.301.256.000.000 de FCFA ainsi répartis :

- Emprunt	1.957.139.000.000 FCFA
- Subvention	1.344.117.000.000 FCFA

Ces prévisions de tirage (PT) et financements acquis (FA) sont repris conformément à l'annexe 5 jointe à la présente loi. "

B -COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

B-1 - COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE

Art. 8. - I.- Conformément au développement qui en est donné à l'annexe 2 jointe à la présente loi, les ressources des comptes d'affectation spéciale pour la loi de finances pour l'année 2013 sont évaluées à 64.216.000.000 de FCFA.

II - Les plafonds applicables aux comptes d'affectation spéciale pour la loi de finances pour l'année 2013, s'élèvent à 64.216.000.000 de FCFA.

III - Est autorisé le paiement direct des indemnités et traitements dus au personnel qui concourt à la réalisation des objectifs des comptes d'affectation spéciale suivants :

- Caisse d'encouragement à la pêche et industries annexes ;
- Frais de contrôle des sociétés à participation publique.»

Art. 9. - Les soldes des comptes d'affectation spéciale, au 31 décembre 2013, ne seront pas reportés à l'exception du solde créiteur du compte " Fonds national de Retraite ».

B-2 - COMPTES DE COMMERCE

Art. 10. - I.- Conformément au développement qui en est donné à l'annexe 2 jointe à la présente loi, les ressources des comptes de commerce pour la loi de finances pour l'année 2013 sont évaluées à 150.000.000 de FCFA.

II - Les plafonds de crédits applicables aux comptes de commerce, pour la loi de finances pour l'année 2013, s'élèvent à 150.000.000 de FCFA.»

B-3 - COMPTES DE PRETS.

Art. 11. - I - Conformément au développement qui en est donné à l'annexe 2 jointe à la présente loi, les ressources des comptes de prêts, pour la loi de finances 2013, sont évaluées à 15.300.000.000 de FCFA.

II - Les plafonds de crédits applicables aux comptes de prêts, pour la loi de finances 2013, s'élèvent à 15.300.000.000 de FCFA »

B-4 - COMPTES D'AVANCES.

Art. 12. - I - Conformément au développement qui en est donné à l'annexe 2 jointe à la présente loi, les ressources des comptes d'avances sont évaluées à 800.000.000 de FCFA.

II - Les plafonds de crédits applicables aux comptes d'avances, pour la loi de finances 2013, s'élèvent à 800.000.000 de FCFA. »

B-5- AFFECTATIONS COMPTABLES

Art. 13. - Compte tenu des dispositions des articles 8 à 13, les prévisions de recettes pour l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élèvent à 80.466.000.000 de FCFA comme indiqué à l'annexe 2 jointe à la présente loi.

Les charges des comptes spéciaux du Trésor pour la loi de finances pour l'année 2013 sont évaluées à la somme de 80.466.000.000 de FCFA.

TITRE II. - DISPOSITIONS DIVERSES

Article 14. - *Taxes parafiscales*

La perception des taxes parafiscales dont la liste figure en annexe 6, jointe à la présente loi continuera d'être opérée pendant l'année 2013. »

Article 15. - *Crédits évaluatifs*

Aux termes de l'article 11 de la loi organique relative aux lois de finances, la liste des chapitres ou comptes spéciaux du Trésor dotés de crédits évaluatifs est donnée en annexe 7.»

Article 16. - *Respect des règles organisant les dépenses publiques*

Tout acte de dépenses qui engage les finances de l'Etat est subordonné à l'existence de crédits suffisants et au respect des règles organisant les dépenses publiques.

L'agent de l'Etat, qui viole cette disposition, est puni des peines applicables par la Cour des comptes, sans préjudice d'autres sanctions administratives prévues par la réglementation.

Par dérogation à l'alinéa 2 de l'article 17 du Code des Obligations de l'Administration, la personne qui conclut et exécute un contrat avec l'Administration sans s'assurer de l'existence de crédits budgétaires suffisants, par la délivrance d'une attestation à cet effet, ou qui effectue des prestations pour le compte de l'Etat en violation manifeste des règles organisant les dépenses publiques, ne pourra obtenir le paiement de l'intégralité de sa créance.

De même, lorsque des prestations ont été fournies à l'Administration en l'absence d'un marché public régulier, alors que l'application du Code des Marchés publics était requise, l'indemnité prévue à l'article 45 du Code des Obligations de l'Administration ne devra pas couvrir la totalité de la créance réclamée à titre de contrepartie.

Article 17. - autorisation de régulation des dépenses

Le Président de la République est autorisé à opérer, par décret, des abattements sur les dotations applicables aux divers chapitres de crédits de fonctionnement et de dépenses en capital.

Article 18. - Centralisation des transferts dans le compte unique du Trésor

Les subventions, dons et autres concours financiers alloués par l'Etat aux établissements publics, agences et autres entités publiques similaires ou assimilés sont versés dans des comptes de dépôt ouverts au Trésor.

La mobilisation des fonds, soit pour payer directement des tiers, soit pour alimenter des comptes ouverts au nom des dites entités dans les banques, est faite selon un planning arrêté en accord avec le Trésor.

Article 19. - Institution d'une contribution spéciale sur les produits des mines et carrières (CSMC)

Il est institué au profit du budget de l'Etat une CSMC.

Cette contribution s'applique aux substances minérales et fossiles visées à l'article 4 du Code minier et au ciment.

Les produits des mines et carrières sont exonérés de la contribution spéciale lorsqu'ils sont utilisés dans la production de biens soumis à cette même contribution.

La base imposable est déterminée :

- à la vente, par le prix normal de vente tous frais et taxes compris, à l'exclusion de la taxe sur la valeur ajoutée et de la CSMC elle-même ;
- à l'importation, par la valeur en douane augmentée de tous les droits et taxes liquidés par la Douane, à l'exclusion de la taxe sur la valeur ajoutée et de la CSMC elle-même ;
- dans tous les autres cas, par le prix normal ou la valeur normale du bien tous frais et taxes compris, à l'exclusion de la taxe sur la valeur ajoutée et de la CSMC elle-même.

La contribution spéciale s'applique aux livraisons sur le marché local, aux importations et aux exportations.

Le fait générateur de la contribution spéciale est constitué :

1° pour les substances extraites ou produites au Sénégal, par la première cession effectuée à titre onéreux ou à titre gratuit, par le prélèvement ou par la livraison à soi-même pour la consommation personnelle ;

2° pour les substances importées, par la mise en consommation matérielle ou juridique sur le territoire du Sénégal.

Le taux de la contribution spéciale est fixé à 5%.

Les règles relatives à la liquidation, au recouvrement et au contentieux en matière de taxe sur la valeur ajoutée s'appliquent à la CSMC. "

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Dakar, le 17 décembre 2012

Macky SALL.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Abdou MBAYE.

ANNEXE 1

PRÉVISIONS DES RESSOURCES PAR ARTICLE ET PAR PARAGRAPHE

En milliers de FCFA

	PREVISIONS LFI 2012	REALISATIONS AU 31 AOÛT 2012	PREVISIONS LFI 2013	ECARTS: LF 2013/LF 2012	TAUX ECART
ARTICLE 71- RECETTES FISCALES					
Paragraphe 0711 Impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital	134 500 000	127 300 000	160 500 000	26 000 000	19,33%
Paragraphe 0712 - Impôts sur les salaires et autres rémunérations	239 100 000	161 300 000	238 600 000	-500 000	-0,21%
Paragraphe 0713 - Impôts sur le patrimoine (droit d'enregistrement)	25 900 000	14 700 000	24 100 000	-1 800 000	-6,95%
Paragraphe 0714 Autres impôts directs (dont CGU)	600 000	0	0	-600 000	-100,00%
TOTAL IMPOTS DIRECTS	400 100 000	303 300 000	423 200 000	23 100 000	5,77%
Paragraphe 0715 - Impôts et taxes intérieures sur les biens et services	733 700 000	435 700 000	796 800 000	63 100 000	8,60%
Paragraphe 0716 Droits de timbre et d'enregistrement	33 100 000	19 300 000	33 300 000	200 000	0,60%
Paragraphe 0717 Droits et taxes à l'importation	204 000 000	130 600 000	202 400 000	-1 600 000	-0,78%
Paragraphe 0719 Autres recettes fiscales****	46 100 000	14 200 000	36 800 000	-9 300 000	-20,17%
TOTAL IMPOTS INDIRECTS	1 016 900 000	599 800 000	1 069 300 000	52 400 000	5,15%
071 - TOTAL RECETTES FISCALES	1 417 000 000	903 100 000	1 492 500 000	75 500 000	5,33%
ARTICLE 72 - RECETTES NON FISCALES					
Paragraphe 0721 Revenu de l'Entreprise et du Domaine	18 600 000	7 900 000	22 500 000	3 900 000	20,97%
Paragraphe 0722 Droits et frais administratifs	100 000	0	100 000	0	0,00%
Paragraphe 0723 Amendes et Condamnations péquuniaires	100 000	0	100 000	0	0,00%
Paragraphe 0724 Produits financiers	27 000 000	27 700 000	52 000 000	25 000 000	92,59%
Paragraphe 0729 Autres recettes non fiscales	52 200 000	29 500 000	2 700 000	-49 500 000	-94,83%
072 - TOTAL RECETTES NON FISCALES	98 000 000	65 100 000	77 400 000	-20 600 000	-21,02%
TOTAL RECETTES FISCALES ET NON FISCALES	1 515 000 000	968 200 000	1 569 900 000	54 900 000	3,62%
074 - DONS PROGRAMMES	19 000 000	37 805 327	38 600 000	19 600 000	103,16%
076 - RECETTES EXCEPTIONNELLES***	60 000 000	84 057 928	59 000 000	-1 000 000	-1,67%

	PREVISIONS LFI 2012	REALISATIONS AU 31 AOÛT 2012	PREVISIONS LFI 2013	ECARTS: LF 2013/LF 2012	TAUX ECART
729 - REMBOURSEMENT DE PRÊTS ET AVANCES (PRETS RETROCEDES)	3 000 000	1 158 816	12 800 000	9 800 000	326,67%
014 - EMISSIONS DE BONS DU TRESOR A PLUS D'UN AN	115 000 000	43 879 000	150 000 000	35 000 000	30,43%
016 - EMPRUNTS PROGRAMMES	25 000 000	18 623 739	37 200 000	12 200 000	48,80%
017 AUTRES EMPRUNTS****	206 870 000	450 567 437	186 050 000	-20 820 000	-10,06%
Total emprunts	346 870 000	513 070 176	373 250 000	26 380 000	7,61%
TOTAL ARTICLES 74, 76, 729, 14, 16 et 17	428 870 000	636 092 247	483 650 000	54 780 000	12,77%
TOTAL RESSOURCES INTERNES (ARTICLES 71 - 72 - 76 - 29 - 14-16 et 17)	1 943 870 000	637 060 447	2 053 550 000	109 680 000	5,64%
012 - DONS PROJETS ET LEGS	126 800 000	40 847 625	168 900 000	42 100 000	33,20%
015 - TIRAGES SUR EMPRUNTS PROJETS	196 200 000	76 546 979	228 200 000	32 000 000	16,31%
TOTAL RESSOURCES EXTERNES (ARTICLES 12, et 15)	323 000 000	117 394 604	397 100 000	74 100 000	22,94%
TOTAL RESSOURCES BUDGET GENERAL	2 266 870 000	637 117 041	2 450 650 000	183 780 000	8,11%
TOTAL COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	77 916 000		80 466 000	2 550 000	3,27%
TOTAL RESSOURCES LOI DE FIN (Budget général+Comptes spéciaux du trésor)	2 344 786 000	637 117 041	2 531 116 000	186 330 000	7,95%

ANNEXE II
COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

LIBELLES	RECETTES	DEPENSES
COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE		
Fonds National de retraite	62.000.000.000	62.000.000.000
Fonds de lutte contre incendies	1.056.000.000	1.056.000.000
Caisse d'encourag. A la Pêche et Industries Annexes	950.000.000	950.000.000
Frais de contrôle des Sociétés à participation Publique	210.000.000	210.000.000
s/Total	64.216.000.000	64.216.000.000
COMPTES DE COMMERCE		
Opér. A caractère industriel et Commerc.Des Armées	150.000.000	150.000.000
s/Total	150.000.000	150.000.000
COMPTES DE PRETS		
Consolid. d'avances en prêts Etab. Pub.Soc A part.Pub.Maj	0	0
prêts aux Collectivités locale	800.000.000	800.000.000
prêts à divers organismes	0	0
prêts à divers particuliers	14.500.000.000	14.500.000.000
s/Total	15.300.000.000	15.300.000.000
COMPTES D'AVANCES		
Avances Etab Pub.Soc. A Part Pub.Maj	0	0
Avance à 1 an à divers organismes	0	0
Avance à 1 an à divers agents publics	0	0
Avance à 1 an aux collectivités locales	800.000.000	800.000.000
s/Total	800.000.000	800.000.000
RECAPITULATION GENERALE		
COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE	64.216.000.000	64.216.000.000
COMPTES DE COMMERCE	150.000.000	150.000.000
COMPTES DE PRETS	15.300.000.000	150.300.000.000
COMPTES D'AVANCES	800.000.000	800.000.000
s/Total	80.466.000.000	80.466.000.000

ANNEXE III

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

(Ne tient pas compte des CST)

POUVOIRS PUBLICS OU MINISTERES	CREDITS OUVERTS en LF 2012	LFR pour l'année 2013	
		Réévaluation services votés	
10 Dette Publique			
DETTE PUBLIQUE			
Dette Publique			
Titre 1 - 10 Amortissement et charge de la dette publique et dépenses ...	347.880.000.000	440.850.000.000	
Total Dette Publique	347.880.000.000	440.850.050.000	
TOTAL DETTE PUBLIQUE	347.880.000.000	440.850.000.000	
Total général Section 10	347.880.000.000	440.850.000.000	
21 Présidence de la République			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 21 Dépenses de personnel	4.114.615.620	4.023.787.200	
Titre 3 - 21 Dépenses de fonctionnement	10.045.999.000	9.128.774.000	
Titre 4 - 21 Transferts courants	14.481.728.000	14.523.728.000	
Total Budget de Fonctionnement	28.642.342.620	27.553.289.200	
TOTAL BUDGET GENERAL	28.642.342.620	27.553.289.200	
Totale général Section 21	28.642.342.620	27.553.289.200	
22 Assemblée nationale			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 22 Dépenses de personnel	7.857.863.800	8.212.277.580	
Titre 3 - 22 Dépenses de fonctionnement	7.108.345.000	4.813.345.000	
Titre 4 - 22 Transferts courants	91.161.000	91.161.000	
Total Budget de Fonctionnement	15.057.369.800	13.175.783.580	
TOTAL BUDGET GENERAL	15.057.369.800	13.175.783.580	
Totale général Section 22	15.057.369.800	13.175.783.580	
23 Commission Electorale Nationale Autonome			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 3 - 23 Dépenses de fonctionnement	0		
Titre 4 - 23 Transferts courants	2.300.983.000	1.600.983.000	
Total Budget de Fonctionnement	2.300.983.000	1.600.983.000	
TOTAL BUDGET GENERAL	2.300.983.000	1.600.983.000	
Totale général Section 23	2.300.983.000	1.600.983.000	

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

(Ne tient pas compte des CST)

POUVOIRS PUBLICS OU MINISTERES	CREDITS OUVERTS en LF 2012	LFR pour l'année 2013	
		Réévaluation services votés	
24 Conseil Economique et Social			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 24 Dépenses de personnel	2.168.400.000		0
Titre 3 - 24 Dépenses de fonctionnement	4.383.464.000		0
Titre 4 - 24 Transferts courants	47.087.000		0
Total Budget de Fonctionnement	6.598.951.000		0
TOTAL BUDGET GENERAL	6.598.951.000		0
Totale général Section 24	6.598.951.000		0
25 Conseil Constitutionnel			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 25 Dépenses de personnel	132.285.400		137.043.400
Titre 3 - 25 Dépenses de fonctionnement	108.370.000		108.370.000
Total Budget de Fonctionnement	240.655.400		245.413.400
TOTAL BUDGET GENERAL	240.655.400		245.413.400
Totale général Section 25	240.655.400		245.413.400
27 Cour Suprême			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 27 Dépenses de personnel	683.864.000		805.771.000
Titre 3 - 27 Dépenses de fonctionnement	915.955.000		915.955.000
Titre 4 - 27 Transferts courants	1.977.000		1.977.000
Total Budget de Fonctionnement	1.601.797.000		1.723.704.000
TOTAL BUDGET GENERAL	1.601.797.000		1.723.704.000
Totale général Section 27	1.601.797.000		1.723.704.000
28 Cour des Comptes			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 28 Dépenses de personnel	755.375.760		765.533.880
Titre 3 - 28 Dépenses de fonctionnement	253.952.000		253.952.000
Total Budget de Fonctionnement	1.009.327.760		1.019.485.880
TOTAL BUDGET GENERAL	1.009.327.760		1.019.485.880
Totale général Section 28	1.009.327.760		1.019.485.880

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

(Ne tient pas compte des CST)

POUVOIRS PUBLICS OU MINISTERES	CREDITS OUVERTS en LF 2012	LFR pour l'année 2013	
		Réévaluation services votés	
29 SENAT			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 29 Dépenses de personnel	3.562.777.000		0
Titre 3 - 29 Dépenses de fonctionnement	3.422.073.000		0
Total Budget de Fonctionnement	6.984.850.000		0
TOTAL BUDGET GENERAL	6.984.850.000		0
Totale général Section 29	6.984.850.000		0
30 Primature			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 30 Dépenses de personnel	1.292.853.640		1.173.835.140
Titre 3 - 30 Dépenses de fonctionnement	3.287.600.090		2.944.274.000
Titre 4 - 30 Transferts courants	4.618.415.000		4.975.741.000
Total Budget de Fonctionnement	9.198.868.730		9.093.850.140
TOTAL BUDGET GENERAL	9.198.868.730		9.093.850.140
Totale général Section 30	9.198.868.730		9.093.850.140
31 Ministère des Affaires étrangères			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 31 Dépenses de personnel	18.751.181.460		14.268.454.180
Titre 3 - 31 Dépenses de fonctionnement	12.316.726.880		12.469.921
Titre 4 - 31 Transferts courants	5.169.820.000		5.210.634.000
Total Budget de Fonctionnement	36.237.728.340		31.949.009.180
TOTAL BUDGET GENERAL	36.237.728.340		31.949.009.180
Totale général Section 31	36.237.728.340		31.949.009.180
32 Ministère des Forces armées			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 32 Dépenses de personnel	62.322.322.980		64.489.620.540
Titre 3 - 32 Dépenses de fonctionnement	22.179.068.000		20.721.068.000
Titre 4 - 32 Transferts courants	2.249.687.000		2.263.687.000
Total Budget de Fonctionnement	86.751.077.980		87.474.375.540
TOTAL BUDGET GENERAL	86.751.077.980		87.474.375.540
Totale général Section 32	86.751.077.980		87.474.375.540

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE
(Ne tient pas compte des CST)

POUVOIRS PUBLICS OU MINISTERES	CREDITS OUVERTS en LF 2012	LFR pour l'année 2013	
		Réévaluation services votés	
33 Ministère de l'Intérieur			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 33 Dépenses de personnel	24.431.937.400	28.188.572.960	
Titre 3 - 33 Dépenses de fonctionnement	4.604.940.280	4.819.302.000	
Titre 4 - 33 Transferts courants	8.000.000.000	0	
Total Budget de Fonctionnement	37.036.877.680	33.007.874.960	
TOTAL BUDGET GENERAL	37.036.877.680	33.007.874.960	
Totale général Section 33	37.036.877.680	33.007.874.960	
34 Ministère de la Justice			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 34 Dépenses de personnel	16.640.937.960	16.684.578.640	
Titre 3 - 34 Dépenses de fonctionnement	4.801.099.000	5.187.950.000	
Titre 4 - 34 Transferts courants	905.862.000	923.862.000	
885.700.000			
Total Budget de Fonctionnement	22.347.898.960	22.796.390.640	
TOTAL BUDGET GENERAL	22.347.898.960	22.796.390.640	
Totale général Section 34	22.347.898.960	22.796.390.640	
35 Ministère de la Fonction publique, du Travail, et des Relations avec les Institutions			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 35 Dépenses de personnel	814.100.940	1.598.514.640	
Titre 3 - 35 Dépenses de fonctionnement	345.025.380	481.909.000	
Titre 4 - 35 Transferts courants	873.870.060	131.600.000	
Total Budget de Fonctionnement	2.032.996.380	2.212.023.640	
TOTAL BUDGET GENERAL	2.032.996.380	2.212.023.640	
Totale général Section 35	2.032.996.380	2.212.023.640	
36 Ministère des Relations avec les institutions			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 36 Dépenses de personnel	120.719.080	0	
Titre 3 - 36 Dépenses de fonctionnement	214.739.820	0	
Total Budget de Fonctionnement	335.458.900	0	
TOTAL BUDGET GENERAL	335.458.900	0	
Totale général Section 36	335.458.900	0	

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE
(Ne tient pas compte des CST)

POUVOIRS PUBLICS OU MINISTERES	CREDITS OUVERTS en LF 2012	LFR pour l'année 2013 Réévaluation services votés
37 Ministère du Travail et des Organisations Professionnelles		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 37 Dépenses de personnel	923.821.680	0
Titre 3 - 37 Dépenses de fonctionnement	168.926.520	0
Titre 4 - 37 Transferts courants	204.920.000	0
Total Budget de Fonctionnement	1.297.668.200	0
TOTAL BUDGET GENERAL	1.297.668.200	0
Totale général Section 37	1.297.668.200	0
39 Ministère des Sénégalais de l'Extérieur		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 39 Dépenses de personnel	181.235.260	0
Titre 3 - 39 Dépenses de fonctionnement	283.386.000	0
Titre 4 - 39 Transferts courants	40.813.860	0
Total Budget de Fonctionnement	505.435.120	0
TOTAL BUDGET GENERAL	505.435.120	0
Totale général Section 39	505.435.120	0
40 Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 40 Dépenses de personnel	1.441.340.080	1.341.541.280
Titre 3 - 40 Dépenses de fonctionnement	470.970.060	525.650.000
Titre 4 - 40 Transferts courants	153.447.100	183.447.000
Total Budget de Fonctionnement	2.065.757.240	2.050.638.280
TOTAL BUDGET GENERAL	2.065.757.240	2.050.638.280
Totale général Section 40	2.065.757.240	2.050.638.280
41 Ministère des Infrastructures et des Transports		
BUDGET GENERAL		
Budget de fonctionnement		
Titre 2 - 41 Dépenses de personnel	805.473.200	690.874.880
Titre 3 - 41 Dépenses de fonctionnement	511.960.020	354.855.000
Titre 4 - 41 Transferts courants	322.564.740	276.109.000
Total Budget de Fonctionnement	1.639.997.960	1.321.838.880
TOTAL BUDGET GENERAL	1.639.997.960	1.321.838.880
Totale général Section 41	1.639.997.960	1.321.838.880

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE
(Ne tient pas compte des CST)

POUVOIRS PUBLICS OU MINISTERES	CREDITS OUVERTS en LF 2012	LFR pour l'année 2013	
		Réévaluation services votés	
42 Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 42 Dépenses de personnel	2.420.438.660		2.150.273.000
Titre 3 - 42 Dépenses de fonctionnement	995.622.080		1.104.950.000
Titre 4 - 42 Transferts courants	5.472.128.100		5.472.126.000
Total Budget de Fonctionnement	8.888.186.840		8.726.349.000
TOTAL BUDGET GENERAL	8.888.186.840		8.726.349.000
Totale général Section 42	8.888.186.840		8.726.349.000
43 Ministère de l'Economie et des Finances			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 43 Dépenses de personnel	17.968.461.460		17.513.515.380
Titre 3 - 43 Dépenses de fonctionnement	7.367.019.556		7.759.320.891
Titre 4 - 43 Transferts courants	4.224.441.040		4.295.941.380
Total Budget de Fonctionnement	29.559.922.056		29.568.777.651
TOTAL BUDGET GENERAL	29.559.922.056		29.568.777.651
Totale général Section 43	29.559.922.056		29.568.777.651
44 Ministère de l'Energie et des Mines			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 44 Dépenses de personnel	521.749.520		381.234.080
Titre 3 - 44 Dépenses de fonctionnement	204.205.600		190.188.000
Titre 4 - 44 Transferts courants	1.385.568.460		82.311.000
Total Budget de Fonctionnement	2.111.523.580		653.733.080
TOTAL BUDGET GENERAL	2.111.523.580		653.733.080
Totale général Section 44	2.111.523.580		653.733.080
45 Ministère du Commerce de l'Industrie et du secteur informel			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 45 Dépenses de personnel	1.292.194.380		1.509.267.820
Titre 3 - 45 Dépenses de fonctionnement	365.235.880		426.500.000
Titre 4 - 45 Transferts courants	970.106.320		2.364.772.000
Total Budget de Fonctionnement	2.627.536.580		4.300.539.820
TOTAL BUDGET GENERAL	2.627.536.580		4.300.539.820
Totale général Section 45	2.627.536.580		4.300.539.820
46 Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 46 Dépenses de personnel	1.737.297.360		1.148.603.700
Titre 3 - 46 Dépenses de fonctionnement	574.208.680		455.448.000
Titre 4 - 46 Transferts courants	316.599.120		15.000.000
Total Budget de Fonctionnement	2.628.105.160		1.619.051.700
TOTAL BUDGET GENERAL	2.628.105.160		1.619.051.700
Totale général Section 46	2.628.105.160		1.619.051.700

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE
(Ne tient pas compte des CST)

POUVOIRS PUBLICS OU MINISTERES	CREDITS OUVERTS en LF 2012	LFR pour l'année 2013	
		Réévaluation services votés	
49 Ministère du Tourisme et des Loisirs			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 49 Dépenses de personnel	631.094.000	330.071.760	
Titre 3 - 49 Dépenses de fonctionnement	229.300.520	186.417.000	
Titre 4 - 49 Transferts courants	478.315.240	43.877.000	
Total Budget de Fonctionnement	1.338.709.760	560.965.760	
TOTAL BUDGET GENERAL	1.338.709.760	560.965.760	
Totale général Section 49	1.338.709.760	560.965.760	
50 Ministère de l'Education nationale			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 50 Dépenses de personnel	158.555.980.440	189.204.467.520	
Titre 3 - 50 Dépenses de fonctionnement	117.385.956.000	117.448.836.000	
Titre 4 - 50 Transferts courants	1.487.405.000	~ 1.577.405.000	
Total Budget de Fonctionnement	277.429.341.440	308.230.708.520	
TOTAL BUDGET GENERAL	277.429.341.440	308.230.708.520	
Totale général Section 50	277.429.341.440	308.230.708.520	
52 Ministère des Sports			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 52 Dépenses de personnel	1.171.173.920	1.149.102.920	
Titre 3 - 52 Dépenses de fonctionnement	3.540.817.080	1.894.240.000	
Titre 4 - 52 Transferts courants	500.275.000	500.275.000	
Total Budget de Fonctionnement	5.212.266.000	3.543.617.920	
TOTAL BUDGET GENERAL	5.212.266.000	3.543.617.920	
Totale général Section 52	5.212.266.000	3.543.617.920	
53 Ministère de la Culture			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 53 Dépenses de personnel	1.175.624.740	879.204.500	
Titre 3 - 53 Dépenses de fonctionnement	632.652.180	457.367.000	
Titre 4 - 53 Transferts courants	4.309.833.380	3.522.406.000	
Total Budget de Fonctionnement	6.118.110.300	4.858.977.500	
TOTAL BUDGET GENERAL	6.118.110.300	4.858.977.500	
Totale général Section 53	6.118.110.300	4.858.977.500	

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE
(Ne tient pas compte des CST)

POUVOIRS PUBLICS ET MINISTERES	CREDITS OUVERTS en LF 2012	LFR pour l'année 2013	
		Réévaluation services votés	
54 Ministère de la Santé et de l'Action sociale			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 54 Dépenses de personnel	36.532.629.086		35.388.243.500
Titre 3 - 54 Dépenses de fonctionnement	10.125.322.000		10.235.685.000
Titre 4 - 54 Transferts courants	24.902.337.000		25.141.765.000
Total Budget de Fonctionnement	71.560.288.086		70.765.693.500
TOTAL BUDGET GENERAL	71.560.288.086		70.765.693.500
Totale général Section 54	71.560.288.086		70.765.693.500
55 Ministère de la jeunesse, de l'Emploi et de la promotion des valeurs civiques			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 55 Dépenses de personnel	1.164.878.260		1.118.956.000
Titre 3 - 55 Dépenses de fonctionnement	688.235.640		674.267.000
Titre 4 - 55 Transferts courants	175.075.000		1.048.945.000
Total Budget de Fonctionnement	2.028.188.900		2.842.168.000
TOTAL BUDGET GENERAL	2.028.188.900		2.842.168.000
Totale général Section 55	2.028.188.900		2.842.168.000
56 Ministère de l'Environnement et du développement durable			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 56 Dépenses de personnel	3.856.152.480		4.451.763.840
Titre 3 - 56 Dépenses de fonctionnement	2.917.381.180		3.166.224.000
Titre 4 - 56 Transferts courants	368.122.800		751.290.000
Total Budget de Fonctionnement	7.141.656.460		8.369.277.840
TOTAL BUDGET GENERAL	7.141.656.460		8.369.277.840
Totale général Section 56	7.141.656.460		8.369.277.840
57 Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 57 Dépenses de personnel	607.447.020		0
Titre 3 - 57 Dépenses de fonctionnement	260.576.580		0
Titre 4 - 57 Transferts courants	342.528.000		0
Total Budget de Fonctionnement	1.210.551.600		0
TOTAL BUDGET GENERAL	1.210.551.600		0
Totale général Section 57	1.210.551.600		0

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE
(-Ne tient pas compte des CST)

POUVOIRS PUBLICS OU MINISTERES	CREDITS OUVERTS en LF 2012	LFR pour l'année 2013	
		Réévaluation services votés	
58 Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entreprenariat Feminin			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 58 Dépenses de personnel	1.097.815.740	1.437.811.300	
Titre 3 - 58 Dépenses de fonctionnement	1.023.861.900	973.818.000	
Titre 4 - 58 Transferts courants	756.430.220	1.058.494.000	
Total Budget de Fonctionnement	2.878.107.860	3.470.123.300	
TOTAL BUDGET GENERAL	2.878.107.860	3.470.123.300	
Totale général Section 58	2.878.107.860	3.470.123.300	
59 Ministère de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de Feminin			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 59 Dépenses de personnel	8.318.695.340	8.656.346.680	
Titre 3 - 59 Dépenses de fonctionnement	6.116.264.000	6.410.858.000	
Titre 4 - 59 Transferts courants	941.105.000	1.276.685.000	
Total Budget de Fonctionnement	15.376.064.340	16.343.889.680	
TOTAL BUDGET GENERAL	15.376.064.340	16.343.889.680	
Totale général Section 59	15.376.064.340	16.343.889.680	
60 Ministère de l'Elevage			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 60 Dépenses de personnel	51.854.202.214	47.182.907.400	
Titre 3 - 60 Dépenses de fonctionnement	16.722.528.744	107.849.713.479	
Titre 4 - 60 Transferts courants	111.646.613.250	93.659.712.250	
Total Budget de Fonctionnement	260.223.344.208	248.692.333.129	
TOTAL BUDGET GENERAL	260.223.344.208	248.692.333.129	
Totale général Section 60	260.223.344.208	248.692.333.129	
62 Ministère de l'Elevage			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 62 Dépenses de personnel	1.691.004.300	1.818.922.620	
Titre 3 - 62 Dépenses de fonctionnement	511.198.680	557.211.000	
Titre 4 - 62 Transferts courants	204.595.820	204.596.000	
Total Budget de Fonctionnement	2.406.798.800	2.580.729.620	
TOTAL BUDGET GENERAL	2.406.798.800	2.580.729.620	
Totale général Section 62	2.406.798.800	2.580.729.620	

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

(Ne tient pas compte des CST)

POUVOIRS PUBLICS OU MINISTERES	CREDITS OUVERTS en LF 2012	LFR pour l'année 2013	
		Réévaluation services votés	
63 Ministère de la Communication, des Télécommunications et de l'Economie numérique			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 63 Dépenses de personnel	298.820.060	285.097.700	
Titre 3 - 63 Dépenses de fonctionnement	494.859.420	488.284.000	
Titre 4 - 63 Transferts courants	921.370.000	921.370.000	
Total Budget de Fonctionnement	1.715.049.480	1.694.751.700	
TOTAL BUDGET GENERAL	1.715.049.480	1.694.751.700	
Totale général Section 63	1.715.049.480	1.694.751.700	
64 Ministère de l'Entreprenariat Féminin et de la Microfinance			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 64 Dépenses de personnel	244.908.100	0	
Titre 3 - 64 Dépenses de fonctionnement	145.852.940	0	
Total Budget de Fonctionnement	390.761.040	0	
TOTAL BUDGET GENERAL	390.761.040	0	
Totale général Section 64	390.761.040	0	
65 Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités Locales			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 65 Dépenses de personnel	1.396.277.900	1.687.313.440	
Titre 3 - 65 Dépenses de fonctionnement	375.088.800	400.410.000	
Titre 4 - 65 Transferts courants	18.386.815.260	17.025.910.000	
Total Budget de Fonctionnement	20.158.181.960	19.113.633.440	
TOTAL BUDGET GENERAL	20.158.181.960	19.113.633.440	
Totale général Section 65	20.158.181.960	19.113.633.440	
66 Ministère des Transports terrestre et des Transports ferroviaires et l'Amén. du Territoire			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 66 Dépenses de personnel	602.927.820	0	
Titre 3 - 66 Dépenses de fonctionnement	193.451.040	0	
Titre 4 - 66 Transferts courants	140.060.000	0	
Total Budget de Fonctionnement	936.438.860	0	
TOTAL BUDGET GENERAL	936.438.860	0	
Totale général Section 66	936.438.860	0	

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

(Ne tient pas compte des CST)

POUVOIRS PUBLICS OU MINISTERES	CREDITS OUVERTS en LF 2012	LFR pour l'année 2013	
		Réévaluation services votés	
67 Ministère des Energies Renouvelables			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 67 Dépenses de personnel	86.101.200		0
Titre 3 - 67 Dépenses de fonctionnement	147.080.500		0
Total Budget de Fonctionnement	233.181.700		0
TOTAL BUDGET GENERAL	233.181.700		0
Totale général Section 67	233.181.700		0
68 Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 68 Dépenses de personnel	0	769.073.040	
Titre 3 - 68 Dépenses de fonctionnement	0	249.808.000	
Titre 4 - 68 Transferts courants	0	248.622.000	
Total Budget de Fonctionnement	0	1.267.503.040	
TOTAL BUDGET GENERAL	0	1.267.503.040	
Totale général Section 68	0	1.267.503.040	
72 Ministère des Ecovillages, des Bassins de Rétention, des Lacs Artificiels et de la Pisciculture			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 72 Dépenses de personnel	169.768.000		0
Titre 3 - 72 Dépenses de fonctionnement	187.486.620		0
Titre 4 - 72 Transferts courants	416.066.560		0
Total Budget de Fonctionnement	773.321.180		0
TOTAL BUDGET GENERAL	773.321.180		0
Totale général Section 72	773.321.180		0
75 Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 75 Dépenses de personnel	2.031.010.300		502.924.480
Titre 3 - 75 Dépenses de fonctionnement	2.729.117.000		2.991.286.000
Titre 4 - 75 Transferts courants	80.299.708.000		80.333.458.000
Total Budget de Fonctionnement	85.059.835.300		83827.668.480
TOTAL BUDGET GENERAL	85.059.835.300		83827.668.480
Totale général Section 75	85.059.835.300		83827.668.480

RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE
(Ne tient pas compte des CST)

POUVOIRS PUBLICS OU MINISTERES	CREDITS OUVERTS en LF 2012	LFR pour l'année 2013	
		Réévaluation services votés	
77 Ministère de la Petite Enfance et de l'Enfance			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 77 Dépenses de personnel	450.057.780		0
Titre 3 - 77 Dépenses de fonctionnement	231.668.000		0
Titre 4 - 77 Transferts courants	596.464.000		
Total Budget de Fonctionnement	1.278.189.780		0
TOTAL BUDGET GENERAL.....	1.278.189.780		0
Totale général Section 77	1.278.189.780		0
78 Ministère de Chargé des Elections			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 78 Dépenses de personnel	622. 184.660		0
Titre 3 - 78 Dépenses de fonctionnement	16.208.112.000		0
Total Budget de Fonctionnement	16.830.296.660		0
TOTAL BUDGET GENERAL.....	16.830.296.660		0
Totale général Section 78	16.830.296.660		0
80 Ministère de la Promotion de la bonne Gouvernance			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 80 Dépenses de personnel.....	0	59.447.000	
Titre 3 - 80 Dépenses de fonctionnement	0	75.000.000	
Titre 4 - 80 Transferts courants	0	134.447.000	
Total Budget de Fonctionnement	0	134.447.000	
TOTAL BUDGET GENERAL.....	0	134.447.000	
Totale général Section 80	0	134.447.000	
81 Ministère de la Restructuration et de l'Aménagement des zones d'innondation			
BUDGET GENERAL			
Budget de fonctionnement			
Titre 2 - 81 Dépenses de personnel.....	0	65.447.000	
Titre 3 - 81 Dépenses de fonctionnement	0	90.000.000	
Titre 4 - 81 Transferts courants	0	14.000.000	
Total Budget de Fonctionnement	0	169.447.000	
TOTAL BUDGET GENERAL.....	0	169.447.000	
Totale général Section 81	0	169.447.000	
TOTAL GENERAL TOUTES SECTIONS	1.435.880.000.000		1.497.363.047.000

ANNEXE 4

Répartition des mesures nouvelles par Pouvoir public ou Ministère et par titre

Section	Pouvoirs publiques et Ministères	Titre 2 Personnel	Titre 3 Fonctionnement	Titre 4 Transferts Courants	TOTAL
POUVOIRS PUBLICS					
21	Présidence de la République	14.278.000	103.000.000		117.278.000
22	Assemblée nationale		2.625.000.000		2.625.000.000
23	Commission Electorale nationale autonome			500.000.000	
24	Conseil Economique social et Environnemental				
25	Conseil Constitutionnel				
27	Cour Suprême				
28	Cour des Comptes				
29	Sénat				
30	Primature		129.000.000		129.000.000
S/TOTAL POUVOIRS PUBLICS		14.278.000	2.857.000.000	500.000.000	3.371.278.000
31	Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur				
32	Ministère des Forces Armées	2.004.300.000	2.644.620.000	50.000.000	4.698.920.000
33	Ministère de l'Intérieur	925.070.000	2.285.780.000		3.210.850.000
34	Ministère de la Justice		191.567.000	490.000.000	681.567.000
35	Ministère de la Fonction publique, du Travail et des Relations avec les Institutions			123.320.000	123.320.000
40	Ministère de la Pêche et des Affaires maritimes				
41	Ministère des Infrastructures et des Transports				
42	Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement rural				
43	Ministère de l'Economie et des Finances	306.292.000	27.800.000		334.092.000
44	Ministère de l'Energie et des Mines				
45	Ministère du Commerce de l'Industrie et du secteur informel				
46	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat				
49	Ministère du Tourisme et des Loisirs				
50	Ministère de l'Education nationale		3.034.000.000	440.000.000	3.474.000.000
52	Ministère des Sports				
53	Ministère de la Culture				
54	Ministère de la Santé et de l'Action sociale				
55	Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Promotion des valeurs civiques				
56	Ministère de l'Environnement et du Développement durable				
58	Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entreprenariat Féminin				
59	Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat				
60	Charges non Réparties	3.750.060.000	13.000.000.000	1.910.500.000	18.660.560.000
62	Ministère de l'Elevage				
63	Ministère de la Communication, des Télécommunications et de l'Economie numérique				
65	Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités locales				
68	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement				
75	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche				
80	Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance				
81	Ministère de la Restructuration et de l'Aménagement des Zones Inondables				
S/TOTAL MINISTERES		6.985.722.000	22.397.262.000	8.132.691.000	37.515.675.000
TOTAL GENERAL		7.000.000.000	25.254.262.000	8.632.691.000	40.886.953.000

ANNEXE 5 : Répartition des crédits de Paiement et des Prévisions de Tirage par pouvoir public ou ministère et par titre

en milliers de francs

	RESSOURCES INTERNES CP	RÉSSOURCES EXTERNES		TOTAL PT+CP
		EMPRUNTS PT	SUBVENTIONS PT	
21. Présidence de la République				
5 Investissements exécutés par l'Etat	994.570	20.733.000	1.000.000	22.727.570
6 Transfert en capital	26.195.430	0	0	26.195.430
Total Section :	27.190.000	20.733.000	1.000.000	48.923.000
22. Assemblée Nationale				
6 Transfert en capital	750.000	0	0	750.000
Total Section :	750.000	0	0	750.000
25. Conseil Constitutionnel				
6 Transfert en capital	0	0	0	0
Total Section :	0	0	0	0
27. Cour des Suprême				
5 Investissements exécutés par l'Etat	150.000	0	0	150.000
Total Section :	150.000	0	0	150.000
28. Cour des Comptes				
5 Investissements exécutés par l'Etat	125.000	0	0	125.000
6 Transfert en capital	1.586.000	0	0	1.586.000
Total Section :	1.711.000	0	0	1.711.000
29. SENAT				
6 Transfert en capital	0	0	0	0
Total Section :	0	0	0	0
30. Primature				
5 Investissements exécutés par l'Etat	853.000	2.000.000	6.161.000	9.014.000
6 Transfert en capital	11.547.000	0	0	11.547.000
Total Section :	12.400.000	2.000.000	6.161.000	20.561.000
31. Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur				
5 Investissements exécutés par l'Etat	5.580.000	0	985.000	6.565.000
6 Transfert en capital	630.000	0	0	630.000
Total Section :	6.210.000	0	985.000	7.195.000
32. Ministère des Forces Armées				
5 Investissements exécutés par l'Etat	24.205.000	0	0	24.205.000
6 Transfert en capital	580.000	0	0	580.000
Total Section :	24.785.000	0	0	24.785.000
33. Ministère de l'Intérieur				
5 Investissements exécutés par l'Etat	11.784.000	1.000.000	0	12.784.000
6 Transfert en capital	20.000	0	0	20.000
Total Section :	11.804.000	1.000.000	0	12.804.000
34. Ministère de la Justice				
5 Investissements exécutés par l'Etat	4.320.000	940.000	1.126.000	6.386.000
Total Section :	4.320.000	940.000	1.126.000	6.386.000
35. Ministère de la Fonction publique, du Travail et des Relations avec les Institutions				
5 Investissements exécutés par l'Etat	390.000	0	0	390.000
6 Transfert en capital	130.000	0	0	130.000
Total Section :	1.020.000	0	0	1.020.000

ANNEXE 5 : Répartition des crédits de Paiement et des Prévisions de Tirage par pouvoir public ou ministère et par titre

en milliers de francs

	RESSOURCES INTERNES	RESSOURCES EXTERNES		TOTAL PT+CP
		EMPRUNTS	SUBVENTIONS	
	CP	PT	PT	
40. Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes				
5 Investissements exécutés par l'Etat	3.197.900	14.520.000	1.450.000	19.167.900
6 Transfert en capital	2.828.100	0	0	2.828.100
Total Section :	6.026.000	14.520.000	1.450.000	21.996.000
41. Ministère des Infrastructures et des Transports				
5 Investissements exécutés par l'Etat	480.000	42.593.000	47.649.000	90.722.000
6 Transfert en capital	81.260.000	0	0	81.260.000
Total Section :	81.740.000	42.593.000	47.649.000	171.982.000
42. Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural				
5 Investissements exécutés par l'Etat	4.579.000	24.330.000	30.748.000	59.657.600
6 Transfert en capital	63.405.400	0	0	63.405.400
Total Section :	67.985.000	24.330.000	30.748.000	123.063.000
43. Ministère de l'Economie et des Finances				
5 Investissements exécutés par l'Etat	53.822.299	750.000	1.096.000	55.668.299
6 Transfert en capital	38.116.701	0	0	38.116.701
Total Section :	91.939.000	750.000	1.096.000	93.785.000
44. Ministère de l'Energie et des Mines				
5 Investissements exécutés par l'Etat	2.073.000	62.864.000	8.109.000	73.046.000
6 Transfert en capital	15.464.000	0	0	15.464.000
Total Section :	17.537.000	62.864.000	8.109.000	88.510.000
45. Ministère du Commerce de l'Industrie et du secteur informel				
5 Investissements exécutés par l'Etat	1.670.000	2.682.000	4.583.000	8.935.000
6 Transfert en capital	2.820.000	0	0	2.820.000
Total Section :	4.490.000	2.682.000	4.583.000	11.755.000
46. Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat				
5 Investissements exécutés par l'Etat	2.928.000	500.000	0	3.428.000
6 Transfert en capital	3.710.000	0	0	3.710.000
Total Section :	6.638.000	500.000	0	7.138.000
49. Ministère du Tourisme et des Loisirs				
5 Investissements exécutés par l'Etat	494.000	1.000.000	655.000	2.149.000
6 Transfert en capital	150.000	0	0	150.000
Total Section :	644.000	1.000.000	655.000	2.299.000
50. Ministère de l'Education nationale				
5 Investissements exécutés par l'Etat	18.483.000	3.928.000	13.267.000	35.678.000
6 Transfert en capital	5.161.000	0	0	5.161.000
Total Section :	23.644.000	3.928.000	13.267.000	40.839.000
52. Ministère des Sports				
5 Investissements exécutés par l'Etat	2.250.000	0	4.272.000	6.522.000
6 Transfert en capital	0	0	0	0
Total Section :	2.250.000	0	4.272.000	6.522.000

ANNEXE 5 : Répartition des crédits de Paiement et des Prévisions de Tirage par pouvoir public ou ministère et par titre

	RESSOURCES INTERNES CP	RESSOURCES EXTERNES		TOTAL PT+CP
		EMPRUNTS PT	SUBVENTIONS PT	
53. Ministère de la Culture				
5 Investissements exécutés par l'Etat	672.000	0	0	672.000
6 Transfert en capital	1.328.000	0	0	1.328.000
Total Section :	2.000.000	0	0	2.000.000
54. Ministère de la Santé et de l'Action sociale				
5 Investissements exécutés par l'Etat	16.788.000	5.241.000	14.721.000	36.750.000
6 Transfert en capital	13.762.000	0	0	13.762.000
Total Section :	30.550.000	5.241.000	14.721.000	50.512.000
55. Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la promotion des valeurs civiques				
5 Investissements exécutés par l'Etat	820.000	300.000	3.206.000	4.326.000
6 Transfert en capital	425.000	0	0	425.000
Total Section :	1.245.000	300.000	3.206.000	4.751.000
56. Ministère de l'Environnement, et du développement durable				
5 Investissements exécutés par l'Etat	4.128.000	3.400.000	7.321.000	14.849.000
6 Transfert en capital	2.222.000	0	0	2.222.000
Total Section :	6.350.000	3.400.000	7.321.000	17.071.000
58. Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entreprenariat Feminin				
5 Investissements exécutés par l'Etat	4.229.000	2.366.000	4.995.450	11.590.450
6 Transfert en capital	2.732.000	0	0	2.732.000
Total Section :	6.961.000	2.366.000	4.995.450	14.322.450
59. Ministère de la Formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'Artisanat				
5 Investissements exécutés par l'Etat	3.672.000	0	1.715.000	5.387.000
6 Transfert en capital	3.752.000	0	0	3.752.000
Total Section :	7.424.000	0	1.715.000	9.139.000
62. Ministère de l'Elevage,				
5 Investissements exécutés par l'Etat	4.165.000	3.998.000	919.000	9.082.000
6 Transfert en capital	1.435.000	0	0	1.435.000
Total Section :	5.600.000	3.998.000	919.000	10.517.000
63. Ministère de la Communication, des télécommunications et de l'Economie numérique				
5 Investissements exécutés par l'Etat	565.000	0	0	565.000
6 Transfert en capital	2.750.000	0	0	2.750.000
Total Section :	3.315.000	0	0	3.315.000

ANNEXE 5 : Répartition des crédits de Paiement et des Prévisions de Tirage par pouvoir public ou ministère et par titre

	RESSOURCES INTERNES CP	RESSOURCES	EXTERNES	TOTAL PT+CP
		EMPRUNTS PT	SUBVENTIONS PT	
67. Ministère des Energies Renouvelables				
5 Investissements exécutés par l'Etat	0	0	0	0
6 Transfert en capital	0	0	0	0
Total Section :	0	0	0	0
68. Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement				
5 Investissements exécutés par l'Etat	7.047.000	18.375.000	11.228.550	36.650.550
6 Transfert en capital	17.953.000	0	0	17.953.000
Total Section :	25.000.000	18.375.000	11.228.550	54.603.550
75. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche				
5 Investissements exécutés par l'Etat	2.027.000	7.000.000	0	9.027.000
6 Transfert en capital	7.877.00	0	0	7.877.000
Total Section :	9.904.000	7.000.000	0	16.904.000
81. Ministère de la Restructuration et de l'Aménagement des zones d'innondation				
6 Transfert en capital	3.800.000	0	0	3.800.000
Total Section :	3.800.000	0	0	3.800.000
Total général :	515.300.000	228.200.000	168.900.000	912.400.000

ANNEXE 5 bis
Financement des dépenses d'investissement

En millions de francs

INTITULES DES SECTEURS	SOURCES DE FINANCEMENT						TOTAL	
	INTERIEURS (1)		EXTERIEURS (2)					
	ETAT		EMPRUNTS		SUBVENTIONS			
	AP	CP	FA	PT	FA	PT	AP+FA	CP+PT
Investissements	4.705.036	515.300	1.957.139	228.200	1.344.117	168.900	8.006.293	912.400

AP = autorisation de programme

Financements publics intérieurs (TRESOR)

CP = crédits de paiement

Financements publics intérieurs (TRESOR)

FA = Financement acquis

Financements extérieurs

Ou en négociation très avancée

PT = prévisions de tirage de l'année

Financements extérieurs

budgétaire

(1) Opérations d'investissement financées sur ressources internes

(2) Opérations d'investissement financées sur aide étrangère

ANNEXE 6

Tableau des taxes parafiscales

(Art. 6 de la loi organique 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances)

(Art. 14 du projet de loi de finances)

NATURE TAXE	ORGANISME BENEFICIAIRE	TAUX ET ASSIETTE	NATURE OU OBJET DE LA TAXE	TEXTES LEGISLATIFS OU REGLEMENTAIRES	PREVISION POUR L'ANNEE 2012	EVALUATION POUR L'ANNEE 2013
Prélèvement COSEC	Conseil Sénégalais des Chargeurs (COSEC)(15%) et Fonds spécial de Soutien au secteur de l'Energie (FSE)(85%)	0.40 % valeur des marchandises importées	Prélèvement applicable à la valeur en douane à l'importation	loi n° 75-51 du 3 avril 1975 Décret n° 2011-167 du 3 février 2011	1.150.000.000	1.165.000.000
					6.600.000.000	4.000.000.000
Cotisation professionnelle	COSEC	Cotisation annuelle de 10.000 francs	Cotisation professionnelle	décret n° 94-006 9 juin 1994		
Taxe sur les usagers de la route	Fonds d'entretien routier Autonome du Sénégal (FERA)	-7090 F CFA hectolitre pour le super carburant -6390 F CFA hectolitre pour l'essence ordin. - 3190 F CFA hectolitre pour le gasoil	Taxe d'usage de la route	décret n° 2008-85 du 12 février 2008	24.500.000.000	25.200.000.000
Prélèvement de Soutien au secteur de l'Energie (PSE)	FSE	-20.000FCFA par mètre cube pour le gazoil -15.000 FCFA par tonne pour le diesel oil -15.000 FCFA par tonne pour le fuel oil 180 -15.000 FCFA par tonne pour le fuel oil 380 -15.000 FCFA par mètre cube de supercarburant -15.000 FCFA par mètre cube d'essence ordinaire	Taxe parafiscale destinée à la relance du secteur de l'Energie	Décret n° 2011-170 du 3 février 2011 modifié par le décret n° 2011-1012 du 15 juillet 2011	10.800.000.000	18.000.000.000
Contribution au Développement du service universel des Télécommunications et de l'Energie (CODETE)	FSE	3% du chiffre d'affaires hors taxes des exploitants de réseaux publics de télécommunications, net des frais d'interconnexion	Taxe parafiscale destinée à la relance du secteur de l'Energie et au développement du service universel des télécommunications	Décret n° 2011-311 du 7 mars 2011	18.000.000.000	20.000.000.000

ANNEXE 7

Tableau des dépenses auxquelles s'appliquent de crédits évaluatifs
 (Art. 15 du projet de loi)

IMPUTATION	NATURE DES DEPENSES
BUDGET GENERAL	
Section 10 Dette publique	
Titre 1 90922247010 1511	Amortissement emprunt projet multilatéraux
Titre 1 90922247010 1521	Amortissement emprunt projet bilatéraux
Titre 1 90922247010 1611	Amortissement emprunt programme multilatéraux
Titre 1 90922247010 1761	Amortissement emprunt intérieurs auprès instit.
Titre 1 90922247010 6511	Intérêts et frais financiers dette multilatérale
Titre 1 90922247010 6521	Intérêts et frais financiers dette bilatérale
Titre 1 90922247010 6541	Autres Intérêts et frais financiers extérieures
Titre 1 90922247010 6571	Intérêts et frais financiers dette intérieure
Toutes sections	TOUS LES SERVICES
Titre 2 art 61 parag. 1 Ligne 1	Dépenses de personnel
Titre 2 art 61 parag. 3 Ligne 2	Indemnités de logement
section 60	ECONOMIE ET FINANCES (charges communes)
Titre 3 91322348010 6233	Couverture de débet
Titre 3 302170008011 6233	Frais d'acte et de contentieux
Titre 5 70095017999 6295	Impôts et taxes sur marchés publics financés sur fonds extérieurs

ANNEXE 8
ENCOURS HORS FMI ET DEPOT KOWEITIEN DE LA DETTE PUBLIQUE
EXTERIEURE : FIN AOUT 2012
 (Art. 33 alinéa 2-5° de loi organique)

En milliers de francs

	ENCOURS au 31-8-2010	ENCOURS au 25-5-2011	ENCOURS au 31-8-2011	ENCOURS au 31-8-2012
Crédits multilatéraux	985,8	1 188,18	1 054,93	1 193,37
FMI	163,2	188,3		
BIRD/DA	492,82	524,82	575,28	633,88
BEI/FED/FND	9,97	16,79	19,09	18,17
BAD/FAD	97,47	173,26	173,66	215,51
OPEP/BADEA/BID/FASA	138,12	173,59	172,99	193,81
AUTRES	84,22	111,42	113,91	132,00
Crédit bilatéraux	586,67	484,2	421,99	485,70
Pays de l'OCDE	207,32	169,13	157,25	179,05
Pays arabes	260,36	179,41	128,17	150,65
Autres	118,99	135,66	136,57	156,00
Dette commerciale	0,08	0	0	
DONT GARANTIE	0,08	0	0	
Crédit à l'exportation				1,01
EUROBOND	90	227,7	228,14	260,00
TOTAL	1 662,55	1 900,08	1 705,06	1 940,08
Variation absolue sur année précédente		237,53	-195,02	235,02
Variation relative sur année précédente		14,29%	-10,26%	13,78%

ANNEXE 8 bis

ENCOURS DE LA DETTE PUBLIQUE: INTERIEURE AU 31 AOÛT 2012

DÉSIGNATION	MONTANT
Découvert statutaire	4.222.540.992
FMI	183.671.207.284
Dépôt Koweitien	34.629.599.817
Bon du Trésor sur formules	781.025.000
Bons du Trésor en compte de dépôt	16.000.000.000
Bons du Trésor par adjudication	296.461.000.000
Obligations du Trésor par adjudication	327.415.739.769
Obligations par appel public à l'épargne	90.591.552.500
TOTAL	953.772.665.362

ANNEXE 8 ter
SERVICES DE LA DETTE EXTERIEURE ET DE LA DETTE INTERIEURE
 (Art. 33 alinéa 2-5° de loi organique)

LIBELLES	Service Prévisionnel LFI 2013			Service Prévisionnel LFI 2012
		TOTAL DETTE	INT + COM	
DETTE EXTERIEURE				
Crédit multilatéraux.....	82,28	20,86	61,42	79,41
dont BIRD/DA/FIDA	46,92	12,2	34,72	45,05
BAD/FAD	8,07	3,16	4,91	8,11
OPEP/DADEA/BID	16,14	2,97	13,17	15,62
FMI	0			
AUTRES CREDITS	11,15	2,53	8,62	10,63
Crédit bilatéraux	74,69	15,26	59,43	71,93
Pays de l'OCDE	49,11	8,86	40,25	48,43
Pays arabes	12,47	2,36	10,11	11,41
Autres	13,11	4,04	9,07	12,09
Eurobond	22,33	22,33	0	20,3
Eurobond 2011	22,33	22,33	0	20,3
Intérêt/ tirages futures	8,31	8,31	0	1,8
Sous total	187,61	66,76	120,85	173,44
Economies PPTE (pour mémoire)	17,83	4,38	13,45	17,78
Economies IADM (pour mémoire)	40,84	7,24	33,6	40
Total à payer aux bailleurs	128,94	55,14	73,80	115,66
DETTE INTERIEURE				
Remboursement découvert statutaire BCEAO ..				8,54
Rachats DTS/FMI	17,01	3,07	13,94	8,74
Dépôt KOWEITIEN	5,57	0,25	5,22	5,57
Obligations du Trésor par adjudication (emis avant 2012)	84,42	10,56	73,86	37,57
Obligations du Trésor par APE	26,49	7,29	19,2	38,93
Bons du Trésor par adjudication	14,63		14,63	
Autres emprunts bancaires	0			2,36
Service Prévisionnel des emprunts par adjudication de 2012	58,94	10,99	47,95	45,35
Service Prévisionnel pour les émissions de 2013	48,3	48,3		26,68
CDC Fonds particuliers	0,7	0,7		0,7
Sous Total.....	256,06	81,16	174,90	174,44
TOTAL GENERAL	443,67	147,92	295,75	347,88

ANNEXE 9
Liste des dépenses de fonctionnement sur ressources
PPTE / IADM

INTITULÉS	AFFECTATION crédit PPTE / IADM
PRISE EN CHARGES MAITRES CONTRACTUELS	9 900 000 000
Total PPTE	9 900 000 000
PRISE EN CHARGES DES VOLONTAIRES DE L'EDUCATION	2 100 000 000
Total IADM	2 100 000 000
TOTAL EDUCATION	12 000 000 000
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 000 000 000

ANNEXE 9 bis
Liste des dépenses d'investissement sur ressources
PPTE / IADM

CODE PTIP	INTITULES DES PROJETS	AFFECTATION ressources PETE / IADM
21	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	
46.159	Reconstitution stock de sécurité Alimentaire	1.500.000.000
46.143	Dotation au Fonds de solidarité nationale	1.000.000.000
	Total section	2.500.000.000
30	Primature	
44081	Programme de renforcement de la Nutrition	1.872.000.000
44.001	Plan stratégique de lutte contre le SIDA	850.000.000
	Total section	2.722.000.000
40	Ministère de la Pêche et de l'Economie maritime,	
14133	Réalisation d'infrastructures et d'équipement de pêche maritime (Aires de transformation)	320.000.000
	Total section	320.000.000
42	Ministere de l'Agriculture et de l'Equipement rural	
11.006	Programme agricole volet semences arachides	8.229.000.000
11.012	Programme agricole volet engrais	13.873.000.000
11.020	Programme spécial réfection des aménagements	2.000.000.000
11.022	Projet d'appui aux filières agricoles (PAFA)	150.000.000
	Total section	24.252.000.000
44	Ministere de l'Energie et des Mines	
24.034	Fonds de contrepartie pour les concessions d'Electrification rurale	2.264.000.000
	Total section	2.264.000.000
50	Ministère de l'Education nationale	
45.012	Projet construction Salles de Classe	4.710.000.000
45.014	Projet manuels scolaires	2.435.000.000
45.027	Projet construction collèges et Proximité	2.960.000.000
	Total section	10.105.000.000
54	Ministère de la Santé, de la Prévention et de l'Action sociale	
44.126	Projet d'appui au programme élargi de vaccination	412.000.000
44.050	Programme Santé maternelle, infantile/SR	516.000.000
44.085	Projet Hôpitaux Ziguinchor et Fatick	2.000.000.000
44.009	Construction et équipement maternité le Dantec	700.000.000
	Total section	3.628.000.000
55	Ministère de la Jeunesse, de la Formation professionnelle et de l'Emploi	
45.048	Projet Construction Lycée Technique de Fatick	200.000.000
45.003	Réhabilitation Lycée technique Limamoulaye	0
	Total section	200.000.000
68	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	
15.086	Renouvellement anciens forages	900.000.000
15.030	PEPAM- deuxième sous Programme BAD	1.027.000.000
15.521	PEPAM-Réalisation 4000 branchements sociaux	275.000.000
15.026	Projet d'acquisition d'ateliers de forages, de matériel, d'exhaure et de camions grue	280.000.000
15.522	PEPAM Réalisation 12 forages Multivillages	945.000.000
41.616	PEPAM- Réhabilitation de 30 km d'assainissement d'eaux usées	800.000.000
	Total section	4.227.000.000
	Total général	50.218.000.000

ANNEXE 10

SITUATION DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT A TRANSFERER AUX AGENCES

INTITULES AGENCES	CREDITS 2013
ANRAC	270.000.000
Agence Aménagement du Territoire (ex. cadre de vie et qualité Cosom)	94.000.000
Agence de Développement	391.167.000
Agence de la Maison de l'Outil	100.000.000
Agence des Aéroports du Sénégal (ADS)	35.109.000
Agence Nat. de la Grande Muraille Verte	270.224.000
Agence Nat. de la Régulation des Télécommunications et des Postes	45.000.000
Agence Nat. des Eco-Villages	208.033.000
Agence Nat. des Grands Projets Hospitaliers	24.750.000
Agence Nat. Emploi Jeunesse	88.125.000
Agence Nat. Recherche Scientifique	300.000.000
Agence Nat. Statistique et démograph.	2.557.040.000
Agence Nat. Case Tout-petits	450.464.000
Agence nationale de l'Aquaculture	218.033.000
Agence nationale d'insertion et de développement agricole (ex. Plan REVA)	47.000.000
Agence nationale d'Appui aux Marchands ambulants (ANAMA)	150.000.000
Agence nationale des Affaires Maritimes	157.807.000
Agence pour le Développement local	94.000.000
Agence Promotion Hydrogr.Nationale	51.700.000
Agence Régulation des Marchés	227.198.000
Agence Reinsert.Soc.Militaires	143.016.000
Agence Seneg. Promotion Exportations ASEPEX	188.000.000
APDA	197.400.000
APIX	1.759.433.000
APROSI	122.670.000
ASPIT	192.465.000
CNOSS	30.000.000
Fondation des invalides et des Handicapés	43.537.000
Institut Technologie Alimentaire	495.380.000
MCA	262.000.000
MIFERSO	20.630.000
Office national pour le lac de Guiers	196.922.000
Délégation générale à la protection sociale et à la so	200.000.000
Observatoire nationale de la Parité	75.000.000
Agence pour l'Emploi des Jeunes des Banlieues	270.000.000
Autorité de Radioprotection et Sureté Nucléaire	50.000.000
Autorité de Régulation des Marchés publics	1.000.415.000
Agence pour le logement des Forces Armées Armées	14.000.000
Observatoire Qualité des Services Financiers	830.119.640
Agence pour l'Economie et de la Maîtrise de l'Energ	14.000.000
Agence nationale pour les Energies Renouvelables	14.000.000
Agence Nat. de la Grande Muraille Verte	270.224.000
Office national de prévention contre les inondations	14.000.000
Total	12.182.861.640

ANNEXE 10 bis
SITUATION DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT A TRANSFERER AUX AGENCES

INTITULES AGENCES	CREDITS 2013
AGENCE NATIONALE CHARGÉE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DES GRANDS TRAVAUX (APIX)	16.900.000.000
Appui aux Grands Travaux	900.000.000
Autoroute à péage	16.000.000.000
AGENCE AUTONOME DES TRAVAUX ROUTIERS (AGEROUTE)	59.685.000.000
Entretien Routier	25.000.000.000
Programme Spécial Touba	5.000.000.000
Programme Spécial Tivaoune	4.000.000.000
Construction Boulal-Ourossogui sur 96 km (Route Linguère-Matam)	500.000.000
Boucle du Blouf: Thionk Essyl-Balingor (20km)	185.000.000
Pont Emile Badiane à Ziguinchor	1.500.000.000
Construction 3 ponts de Matam sur 10 km y compris 3 ponts	6.865.000.000
Réhabilitation et Construction Ponts suivant approche pluriannuelle (Ex. projet Construction Pont)	1.000.000.000
Connectivité Autoroute à péage suivant approche pluriannuel (Contournement Rufisque)	9.716.000.000
Pont de Fanaye et Geole	1.670.000.000
Réparation Pont Faidherbe	500.000.000
Route Fatick-Bambey-Mékhé	641.000.000
Réhabilitation route Kédougou-Saraya-Frontière Mali	125.000.000
Réhabilitation de la Route Tambacounda-Mako-Kédougou	1.000.000.000
Route Tivaoune -Touba-Toul-Khombole	362.000.000
Route de Ouakam : Abass Ndao-Mamelles	1.621.000.000
AGENCE DE L'INFORMATIQUE DE L'ETAT (AIDE)	5.200.000.000
Programme spécial d'acquisition d'ordinateurs	3.350.000.000
Redevance Microsoft	500.000.000
Informatisation de l'Etat	1.350.000.000
AGENCE POUR L'EMPLOI DES JEUNES DE LA BANLIEUE (AJEB)	359.000.000
Projet d'Appui à l'Office pour la formation et l'Emploi des jeunes de la Banlieue	359.000.000
AGENCE NATIONALE D'APPUI AUX MARCHANDS AMBULANTS	401.680.000
Projet de Recasement des marchands ambulants	401.680.000
AGENCE POUR LA REINSERTION SOCIALE DES MILITAIRES	500.000.000
AGENCE POUR LE LOGEMENT DES FORCES ARMÉES	20.000.000
AGENCE JUDICIAIRE DE L'ETAT	63.000.000
AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE	2.335.000.000
Construction siège ANSD	335.000.000
Programme statistique ANSD	1.000.000.000
Recensement général de la population et de la démographie 2010	1.000.000.000
AGENCE NATIONALE POUR LA RELANCE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES EN CASAMANCE (ANRAC)	500.000.000
Programme Appui à la Relance Economique et sociale en Casamance	500.000.000
AGENCE NATIONALE D'INSERTION ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (ANIDA) (ex. REVA)	2.000.000.000
AGENCE SÉNÉGALAISE D'ELECTRIFICATION RURALE (ASER)	2.064.000.000
Programme d'Appui au Fonctionnement de l'ASER	1.458.000.000
Projet d'Elaboration des Plans locaux d'Electrification rurale	150.000.000
Programme Urgence Electrification rurale	456.000.000
AGENCE SÉNÉGALAISE POUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE (ASPI)	100.000.000

ANNEXE 10 bis (suite)

SITUATION DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT A TRANSFERER AUX AGENCES

INTITULES AGENCES	CREDITS 2013
Programme d'Acquisition et de Diffusion Technologique	100.000.000
AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'ENCADREMENT DES PME (ADPME)	90.000.000
Cellule entreprise en difficulté	900.000.000
AGENCE NATIONALE DE PROMOTION DU TOURISME (ANPT)	310.000.000
Assainissement du Secteur touristique	70.000.000
Développement du Tourisme communautaire	40.000.000
Projet de mise en place système de suivi d'inform. Touristiques	90.000.000
Projet de Promotion Touristique	60.000.000
Programme multisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA au Sénégal	25.000.000
Certification des Etablissements d'hébergement touristique	25.000.000
AGENCE DE DEVELOPPEMENT MUNICIPAL (ADM)	300.000.000
Contrepartie Projet de Renforcement et d'Equipement des Collectivités locales (PRESCOL)	300.000.000
AGENCE DE REGULATION DES MARCHES (ARM)	190.000.000
Projet d'Edification d'Infrastructures de Stockage	190.000.000
AGENCE SÉNÉGALAISE DE PROMOTION DES EXPORTATIONS (ASEPEX)	90.000.000
Fonds de Promotion des Exportations	90.000.000
AGENCE DE PROMOTION DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE NATIONAL	100.000.000
AGENCE NATIONALE DE LA CASE DES TOUT PETITS (ANCTP)	600.000.000
Construction et Equipement Cases des Tout Petits	300.000.000
Achat Manuels Cases des Tout Petits	300.000.000
AGENCE POUR LA PROMOTION DE L'ACQUACULTURE	340.000.000
Programme de Développement de l'Aquaculture	340.000.000
AGENCE NATIONALE DE SECO-VILLAGES	406.000.000
Programme Eco-villages	406.000.000
AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE APPLIQUEE	40.000.000
Centre africain de Recherche et d'Application (CARA)	20.000.000
Projet PArc Technologie	20.000.000
AGENCE NATIONALE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE	582.000.000
Programme grande muraille verte	582.000.000
AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA MÉTÉORLOGIE DU SÉNÉGAL (ANACIMS)	150.000.000
Projet d'Aquisition Equipement ANACIM	100.000.000
Programme Pluies provoquées (Bawaan)	50.000.000
AGENCE NATIONALE DE CONSEIL AGRICOLE ET RURAL (ANCAR)	1.000.000.000
Appui au fonctionnement de l'ANCAR	500.000.000
Fonds national de Développement Agro-Sylvo-Pastoral	500.000.000
AGENCE NATIONALE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (ANAT)	600.000.000
Aquisition Equipement et Mobiliers ANAT	500.000.000
Programme decennal de lutte contre les inondations Phase d'urgence/volet aménagement du territoire	100.000.000
AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES	25.000.000
Projet Appui ANEJ	25.000.000
AGENCE DE CONSTRUCTION DES BÂTIMENTS ET EDIFICES PUBLICS (ACBEP)	500.000.000
Projet d'Appui à l'Agence de Construction des bâtiments et edifices publics	500.000.000
AGENCE NATIONALE DE LA MAISON DE L'OUTIL	250.000.000
Projet de la Maison de l'Outil	250.000.000
AGENCE DE PRESSE SÉNÉGALAISE (APS)	50.000.000
Projet de réhabilitation du service technique de l'APS	50.000.000

ANNEXE 11

OPERATIONS BUDGETAIRES DES AGENCES ET ENTITES PUBLIQUES
BENEFICIAINT D'UNE SUBVENTION DE PLUS DE CINQ MILLIARDS

STRUCTURES	LIBELLES	PREVISION 2011	EXECUTION 2011	PREVISION 2012	EXECUTION AU 31/08/2012
APIX	Report à nouveau	17.290.973.342	17.290.973.342	0	0
	Transfert courant (Etat)	1.759.432.500	1.759.432.500	1.759.433.000	879.716.500
	Transfert en Capital (Etat)	43.457.000.000	43.857.000.000	34.877.000	30.874.293.500
	Bailleurs de Fonds	44.039.726.086	34.155.457.635	31.354.074.033	14.016.499.291
	Autres recettes	0	175.000.000	195.000.000	147.588.311
	Total Recettes	106.547.131.928	97.237.863.477	68.185.844.033	45.918.097.602
	Fonctionnement	1.759.432.500	3.472.357.432	3.367.876.744	2.533.698.444
	Investissement	43.457.000.000	34.213.722.470	65.963.326.033	31.500.107.084
	Total Dépenses	45.216.432.500	37.686.079.902	69.331.202.777	34.033.805.528
AGEROUTE	Report à nouveau				
	Transfert courant (Etat)	3.424.000.000	3.350.000.000	3.576.000.000	2.300.000.000
	Transfert en Capital (Etat)	127.606.000.000	104.857.283.106	145.514.000.000	82.520.158.336
	Bailleurs de Fonds	72.534.000.000	44.265.973.869	89.163.000.000	19.344.350.163
	Ressources propres	25.000.000	39.003.124	40.500.000	20.168.247
	Total Recettes	203.589.000.000	152.512.260.099	238.293.500.000	104.184.676.746
	Fonctionnement	3.449.000.000	3.383.752.798	3.616.500.000	104.184.676.746
	Investissement	200.140.000.000	113.715.731.467	234.677.000.000	71.678.810.029
	Total Dépenses	203.589.000.000	117.099.484.265	238.293.500.000	73.745.491.602
ASER	Report à nouveau				
	Transfert courant (Etat)				
	Transfert en Capital (Etat)	4.191.901.965	3.947.405.540	6.628.569.000	3.417.754.624
	Bailleurs de Fonds				
	Autres recettes				
	Total Recettes	4.191.901.965	3.947.405.540	6.628.569.000	3.417.754.624
	Fonctionnement	1.610.400.000	2.157.666.287	1.108.000.000	1.564.754.418
	Investissement	6.510.164.133	1.796.540.243	6.628.569.000	1.583.000.206
	Total Dépenses	8.120.564.133	3.954.206.530	7.736.569.000	3.147.754.624
UCAD	Report à nouveau				
	Transfert courant (Etat)	20.551.575.000	20.551.575.000	20.581.575.000	20.551.575.000
	Transfert en Capital (Etat)	289.090.884	0	289.090.884	0
	Autres recettes				
	Total Recettes	20.840.665.884	20.551.575.000	20.870.665.884	20.551.575.000
	Fonctionnement	20.551.575.000	20.551.575.000	20.551.575.000	20.551.575.000
	Investissement	289.090.884	0	289.090.884	0
	Total Dépenses	20.840.665.884	20.551.575.000	20.870.665.884	20.551.575.000
COUD	Transfert courant (Etat)	11.497.700.000	14.076.628.692	11.888.700.000	9.120.450.000
	Transfert en Capital (Etat)	157.530.000	1.696.371.308	1.184.300.000	1.184.300.000
	Ressources propres	1.919.500.000	1.727.389.191	1.841.600.000	1.400.835.105
	Total Recettes	14.992.500.000	17.500.389.191	14.914.600.000	11.705.585.105
	Fonctionnement	13.417.200.000	15.881.297.339	13.730.300.000	12.494.275.650
	Investissement	1.575.300.000	1.696.371.308	1.184.300.000	1.133.348.982
	Total Dépenses	14.992.500.000	17.577.668.647	14.914.600.000	13.627.624.632

ANNEXE 12
RISQUES BUDGETAIRES
(Cautions, garanties, autres risques contingents)

- 1- Cautions Producteur Indépendant d'Electricité (Kounoune Power), risque de mise en jeu de caution faible.
- 2- Restructuration financière des entreprises du secteur parapublic : les entreprises telles que la SENELEC, la Poste, le CICES, Dakar Dem Dikk et l'Agence de Presse Sénégalaise (APS) ont tous perdu plus de la moitié de leur capital social et pourraient, par conséquent, subir une restructuration financière qui nécessitera un appui financier de l'Etat. Le montant sera déterminé après évaluation.
- 3- Rémunération de service public : une étude est en cours pour revoir les montants payés à ce titre que les structures bénéficiaires (Dakar Dem Dikk, Petit Train Bleu, COSAMA, Poste, RTS, Soleil et APS) jugent insuffisants.
- 4- Actions en justice : Montants des risques susceptibles d'être réclamés en 2013, par défaut, au titre des contentieux pendents devant les tribunaux internationaux et nationaux : 5,2 milliards.
- 5- Autres obligations contingentes : elles concernent la dette des hôpitaux et autres établissements publics par rapport à laquelle, l'Etat peut venir en aide mais ne supporte aucune forme de garantie qu'il y oblige. Le montant des risques à ce titre dépendra des disponibilités financières de l'Etat

PARTIE NON OFFICIELLE

Conservation de la Propriété et des Droits fonciers
 Bureau de Rufisque

AVIS DE BORNAGE

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le mardi 2 juillet 2013 à 9 heures 00 mn du matin, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Niacourab consistant en un terrain d'une contenance de 10ha, et bordé de tous les côtés par des terrains non immatriculés dont l'immatriculation a été demandée par le Chef du bureau des Domaines de Rufisque - Bargny.

Suivant réquisition du 22 mai 2006 n° 168

*Le Conservateur de la Propriété foncière,
 M^{me} Gnilane Ndiaye Diouf*

ANNONCES

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers)

Etude de M^{me} Saer Lô Thiam
Avocat à la Cour
 1, Place de l'Indépendance, Imm. Allumettes.
 3^{me} étage - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du Certificat d'Inscription de l'hypothèque conventionnelle d'un montant de 4.400.000 FCFA consentie par le sieur Abibou Sarr à l'ex-Banque nationale de développement du Sénégal dite BNDS sur le titre foncier n° 4.487/SS. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de deux (2) Certificats constatant l'inscription de deux hypothèques conventionnelles d'un montant de 11.000.000 FCFA chacune consentie par le sieur Moussa Diop les 1^{er} juin 1979 et 16 juin 1981 à l'ex-BNDS sur le Droit de superficie inscrit en sa faveur sur le titre foncier n° 1.898/DP appartenant à l'Etat du Sénégal. 1-2

RUFISQUE - Imprimerie nationale DL n° 6679
